



*Rôle de la défense anti-missile  
dans la stratégie des Etats-Unis*

**Mémoire de géopolitique  
du Commandant Vincent de GOURNAY  
dans le cadre du séminaire  
« Fondements de la politique étrangère des Etats-Unis »**

**Directeur : Madame Denise ARTAUD**

**Avril 2002**

## Sommaire

### Sommaire

#### Introduction

#### 1 La perspective historique

- 1.1 *Les débuts*
- 1.2 *Vers l'IDS, l'Initiative de défense stratégique*
- 1.3 *Vers le GPALS, Global Protection Against Limited Strikes*
- 1.4 *Vers la MD, la Missile Defense*
- 1.5 *Les échéances en cours*

#### 2 La problématique technique

- 2.1 *La menace balistique*
- 2.2 *Détecter, localiser, alerter et trajectographier*
- 2.3 *Identifier, intercepter et détruire*
- 2.4 *Commander*
- 2.5 *Résoudre les difficultés*

#### 3 Le but stratégique

- 3.1 *Le cadre international*
- 3.2 *La réaction internationale*
- 3.3 *L'appréciation de la menace, l'influence de la culture*
- 3.4 *La MD comme réponse défensive*
- 3.5 *Le rôle de la MD dans la stratégie globale*
- 3.6 *Quel rôle pour la MD dans la stratégie générale militaire?*

#### Conclusion

#### Bibliographie

*Ouvrages en français*

*Ouvrages en anglais*

*Articles de revue en français*

*Articles de revue en anglais*

#### Table des matières

## Introduction

Le débat a été vif ces dernières années entre les deux rives de l'Atlantique quant à la défense anti-missile, la MD, la *Missile Defense*. Les Etats-Unis ont manifesté leur intention de développer puis de déployer un système visant à protéger leur territoire ; nous le désignerons sous le terme générique de NMD, *National Missile Defense*. Opposés à ce projet dans leur très grande majorité les Européens comme les Russes se sont malgré tout récemment ralliés à l'idée selon laquelle il est nécessaire de développer des moyens locaux destinés à protéger leurs troupes déployées ; un système TMD, *Theatre Missile Defense*.

Cette démarcation entre NMD et TMD a-t-elle un sens ? Il est permis d'en douter tant ces deux projets ont souvent avancé de concert au cours de l'histoire. D'autant que cette distinction est souvent présentée comme une opposition entre défense tactique et stratégique alors qu'au contraire il y a continuité entre ces deux niveaux, si tant est que l'on puisse clairement établir où se trouve la séparation. D'ailleurs, le projet américain est désormais dénommé sous l'appellation globale de MD, *Missile Defense*, ce qui correspond mieux à la réalité technique et historique des systèmes de défense anti-missile mais surtout aux intentions des Etats-Unis qui visent à mener ce projet à terme ; c'est-à-dire à son déploiement et à sa mise en service.

Déjà en 2000, entendu par la Commission de la Défense nationale et des forces armées dans le cadre de la mission d'information sur la menace balistique, Monsieur Pierre LELLOUCHE avait à cette occasion “[...] d’abord souligné que la question était aujourd’hui de savoir, non *si* les Etats-Unis allaient déployer une défense nationale anti-missiles, mais *comment* ils allaient le faire”<sup>1</sup>. A l’appui de cette analyse qui s’impose jour après jour, Barthélemy COURMONT, chercheur à l’Institut de relations internationales et stratégiques, estime qu’aux Etats-Unis “les débats internes sur la Missile Defense porteront sur la faisabilité technique du système, la question de la pertinence étant d’une certaine manière jugée réglée”<sup>2</sup>. La Maison-Blanche annonçait d’ailleurs, peu après les attentats du 11 septembre 2001, “des augmentations budgétaires

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale, Commission de la Défense nationale et des forces armées : Compte rendu n° 40, 14 juin 2000

<sup>2</sup> COURMONT, Bartélemy : *Le Monde*, 26 octobre 2001

en matière de défense, en vue de développer un bouclier anti-missile”<sup>3</sup> ; annonces qui se concrétisent aujourd’hui.

A contrario, pour Paul QUILES, Président de la Commission de la Défense de l’Assemblée nationale, “il n’existe pas de fatalité de la défense nationale anti-missiles, [...], la défense anti-missile est le serpent de mer des stratèges du Pentagone”<sup>4</sup>. De même, le directeur scientifique de la Fondation pour la Recherche Stratégique, début 2000, exprimait ainsi sa position : “Le développement et le déploiement de la NMD constituent-ils une fatalité ? On aurait tort de penser que les Etats-Unis déploieront rapidement, quoi qu’il arrive, une National Missile Defense”<sup>5</sup>. Mais notons qu’à notre sens la position de François GERE a évolué avec le temps. Ainsi, dans une publication plus récente, il nuance nettement son propos quand il écrit que “L’ampleur du défi technique de très longue durée est en effet telle qu’il est inévitablement affecté par les aléas de la conjoncture, sans que le progrès en soit jamais interrompu”<sup>6</sup>.

Il semble bien que le projet de défense anti-missiles des Etats-Unis ait effectivement un caractère inéluctable ; ceci malgré les difficultés de tous ordres. Dans ce sens, Kim HOLMES, vice-président de la Heritage Foundation qui soutient activement la MD, postule même “Aujourd’hui, la question n’est plus de savoir si les Etats-Unis vont ou non la déployer, mais quand et comment”<sup>7</sup>.

Pour s’en convaincre, il convient dans un premier temps de retracer l’historique de ce projet pour mesurer sa constance dans une perspective de long terme. Le tableau des constituants techniques du dossier pourra alors être dressé bien qu’il présente un aspect éphémère. Aussi, dans un troisième temps, sans s’arrêter aux difficultés du moment, c’est par la mise en lumière des buts stratégiques poursuivis que nous établirons la persistance de cette entreprise.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> QUILES, Paul : *Le bouclier anti-missile n’est pas une fatalité*, dans : *Air et Cosmos*, n° 1790/06-04-2001

<sup>5</sup> GERE, François : *La défense anti-missiles du territoire national des Etats-Unis*, Fondation pour la Recherche Stratégique, FRS 2000, p. 38

<sup>6</sup> GERE François : *La longue marche de la défense anti-missiles*, Etudes, n° 3944, avril 2001

<sup>7</sup> HOLMES Kim : *Par-delà la destruction mutuelle assurée*, Politique étrangère 4/2001, p. 867

## 1 La perspective historique

Retracer la perspective historique permet d'approcher deux volets du problème :

- Saisir l'étendue du champ couvert par la MD
- Mesurer la constance du projet sur le long terme

Ces deux aspects évoluent dans le temps mais de façon différente. Le premier point touche plutôt à la maîtrise technique puisqu'il lui est largement subordonné. Or la technique évolue dans le temps, bien évidemment, mais elle évolue à sens unique, de façon linéaire, c'est à dire toujours dans le sens du progrès. Le second point, lui, touche plutôt à la stratégie puisque s'inscrivant de façon plus globale dans la marche du monde. A priori on le supposerait donc susceptible de revirement car plus sensible aux changements majeurs qui affectent la planète. Or la perspective historique nous indique qu'il y a continuité et adaptation, plutôt que rupture, dans cette évolution. Le cap est maintenu, le sens est conservé sur le long terme comme nous allons le constater.

Classiquement, la majorité des études relatives à la MD évoquent l'année 1983 et l'Initiative de défense stratégique (IDS ou SDI pour *Strategic Defense Initiative*) comme point de départ. Il est pourtant utile de remonter plus avant dans le temps pour dégager quelques points essentiels propres à éclairer l'historique de la MD.

### 1.1 Les débuts

Selon l'historien Donald R. BAUCOM, les fusées allemandes V2 ont marqué le début de la menace balistique<sup>8</sup>. C'est à partir de cette technologie rudimentaire que les missiles vont progresser de façon spectaculaire en rapidité comme en qualité. Les systèmes de défense anti-missiles vont alors être développés en parallèle conformément à la règle immuable de la lutte entre le glaive et le bouclier.

Chronologiquement, la première phase qui se dégage débute donc aux Etats-Unis dans l'immédiat après guerre. Sur la base des plans allemands, la future Armée de l'air des

---

<sup>8</sup> Cf BAUCOM, Donald R. : *Origins of the US Missile Defense Program*, [www.acq.osd.mil](http://www.acq.osd.mil), printemps 2002, pp. 1-23

Etats-Unis<sup>9</sup> débute des études amont quant à des intercepteurs capables de détruire des missiles balistiques assaillants. L'US Army se lance dans des travaux similaires qui ne constituent pas une priorité majeure jusqu'aux années 50. Cependant, lors de cette décennie, les Américains progressent dans le développement de missiles longue portée, d'autant qu'ils sont convaincus que les Soviétiques font de même. Surtout, en 1957, le lancement du satellite Spoutnik a un effet d'accélération : de 1957 à 1962 seront conduits les travaux sur le système Nike Zeus. Destiné à tenter de répondre à la menace provenant d'un arsenal nucléaire soviétique en rapide progression, ce "premier programme important mené aux Etats-Unis en matière de défense anti-missiles balistiques, [...] devait reposer sur des intercepteurs lancés à partir d'une constellation de satellites"<sup>10</sup>.

Notons au passage que c'est l'US Army qui s'est vue confier la responsabilité du développement des défenses anti-missiles et qu'elle en sera le principal avocat jusqu'au début des années 80. Ainsi, dès juillet 1962, après la première interception réussie d'un missile intercontinental balistique (ICBM) par un Nike Zeus, l'US Army soutient le déploiement d'un système de défense sur le territoire national ; et ce malgré l'opposition du Secrétaire d'état à la Défense, Robert Mc NAMARA. L'Army argue du fait que les Soviétiques auraient réussi une telle interception un an avant celle réalisée par le Nike Zeus.

Débute alors le programme Nike X, utilisant deux types d'intercepteurs à tête nucléaire et de nouveaux radars à éléments de phase. "Imaginé autour d'intercepteurs lancés à partir de quelques 3 600 satellites évoluant en orbite basse, ce projet est abandonné en 1964 pour des raisons tant technologiques que financières"<sup>11</sup>. Mc NAMARA s'oppose toujours au déploiement d'une défense anti-missiles en raison de sa vision stratégique basée sur ce qui deviendra la destruction mutuelle avancée. Les Soviétiques, quant à eux, débutent le déploiement de leur propre système de défense anti-missiles autour de Moscou en 1966. Ne pouvant les convaincre de le stopper, le Président JOHNSON prend alors la décision de déployer le système Sentinel qui est étudié pour protéger certaines villes américaines contre une attaque chinoise limitée et vise à installer sur 25

---

<sup>9</sup> Les US Army Air forces deviendront US Air Force en 1947

<sup>10</sup> VILLEPIN, Xavier de: *Rapport d'information n° 417* fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la défense anti-missiles du territoire des Etats-Unis, les rapports du Sénat, annexe au procès verbal de la séance du 14 juin 2000, p. 64

<sup>11</sup> VILLEPIN, Xavier de : *Op. cit.*, p. 9

sites de lancement 2500 missiles intercepteurs dotés de charges nucléaires. Il importe à ce stade de bien noter que le programme se compose des fusées Spartan et Sprint, toutes deux dotées d'une ogive nucléaire. "Le Spartan était un missile à poudre de 18 tonnes d'une portée de 600 km. Destiné à l'interception exo-atmosphérique, il fut testé en 1968/1970. Quant au Sprint (ou Nike-X), c'était un missile à poudre de 3,4 tonnes d'une portée de 40 km. Destiné à l'interception endo-atmosphérique, il fut testé en 1965/1970"<sup>12</sup>.

Après son élection en 1968, Richard NIXON initie une revue stratégique qui le conduit à reconfigurer le système Sentinel en système Safeguard. La différence n'est pas uniquement d'ordre sémantique, le déploiement n'étant plus envisagé que sur deux sites de lancement afin de défendre non plus les villes mais les silos de missiles stratégiques intercontinentaux des Etats-Unis. Annoncée en mars 1969, cette décision est approuvée par le Congrès en août alors que débute les rencontres SALT (*Strategic Arms Limitations Talks*). De ces rencontres naîtra le traité ABM (*Anti Ballistic Missile*). Signé à Moscou par NIXON et BREJNEV le 26 mai 1972, il prohibe la couverture totale des territoires respectifs. En effet, il n'autorise aux Etats-Unis comme à l'Union soviétique que deux sites de défense anti-missiles, autour de la capitale et des silos de missiles stratégiques, chacun de ces sites ne comptant que 100 intercepteurs. Le traité ABM sera amendé par les deux parties le 3 juillet 1974 pour n'autoriser finalement qu'un seul site. Sur cette base, les Soviétiques mettent en oeuvre autour de Moscou un système de défense anti-missiles balistiques reposant sur un réseau de satellites d'alerte, plusieurs radars et un ensemble d'intercepteurs dotés de charges nucléaires.

Le 1er octobre 1975, le système américain de défense anti-missiles Safeguard commence à fonctionner à proximité des silos de missiles stratégiques de Grand Forks, dans le Dakota du Nord. Quelques mois plus tard, le 27 janvier 1976, le Congrès des Etats-Unis approuve la fermeture de ce système et le Secrétaire d'Etat à la Défense, M. RUMSFELD, annonce son démantèlement.

## ***1.2 Vers l'IDS, l'Initiative de défense stratégique***

Les raisons du retrait précoce de ce système tout juste déployé tiennent au fait qu'à l'époque la technique est loin d'être en mesure d'atteindre l'objectif affiché. Le principal défaut de Safeguard tient à ce que ses missiles emportent des têtes nucléaires,

---

<sup>12</sup> Cf LARDIER, Christian : *La guerre des étoiles est relancée*, dans : *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001

seules à même d'offrir une probabilité satisfaisante de destruction des ICBMs attaquants par la puissance de leur explosion au passage à proximité. Il y a doute quant à son efficacité face aux missiles à têtes multiples mais il y a surtout certitude quant aux risques produits par les effets de la détonation des charges nucléaires de l'intercepteur comme de celles de l'intercepté.

Aussi, l'objectif principal de l'US Army sera de développer, à partir de 1976, dans le cadre du programme de défense anti-missiles, des intercepteurs ne nécessitant pas le recours à des têtes nucléaires. Ce sera chose faite au début des années 80 avec le développement des technologies d'acquisition et de guidage propres à réaliser la destruction des cibles par collision directe. Cette capacité sera dénommée "*hit to kill*" et sera démontrée en juin 1984 par l'*Homing Overlay Experiment*. La coopération de la cible utilisée à l'époque est aujourd'hui avérée mais la promesse d'un accès prochain à cette technique n'en aura pas moins une influence importante sur les décisions futures de l'exécutif américain. Parallèlement les Soviétiques augmentent les capacités offensives de leurs missiles alors même que les Etats-Unis ne peuvent s'opposer à l'existant. Au début des années 80, certains analystes américains considèrent même que les Soviétiques sont en mesure de paralyser les forces stratégiques américaines par une première frappe tout en conservant une capacité nucléaire suffisante pour s'en prendre aux villes américaines. Aussi, en février 1983, le JCS (*Joint Chiefs of Staff*, comité interarmées des chefs d'état-major) recommande au Président REAGAN de mettre l'accent sur le développement d'une défense anti-missiles.

Arrivé au pouvoir favorablement disposé à cet égard, celui-ci se montre hautement réceptif à la recommandation du JCS. Aussi, le 23 mars 1983, dans un discours télévisé resté célèbre, annonce t'il sa décision de lancer l'IDS, l'initiative de défense stratégique, avec pour ambition de protéger les Etats-Unis d'une attaque massive de plusieurs milliers de têtes nucléaires soviétiques. L'IDS consiste en un vaste programme de recherche et développement quant à la faisabilité de défenses stratégiques. De fait, sur le plan stratégique, ce discours est une véritable remise en cause de la "destruction mutuelle assurée" qui fonde alors la doctrine de dissuasion nucléaire, le Président REAGAN proposant en effet un bouclier spatial qui rendrait les armes nucléaires "impuissantes et obsolètes".

En avril 1984, après une année d'études techniques autant que stratégiques, est confiée au Lt Gal James A. ABRAHAMSON de l'US Air Force la direction de la SDIO (*Strategic Defense Initiative Organisation*) dont le rôle est de conduire ce programme

de recherche et développement pour en déterminer la faisabilité. Fin 1986, décision est prise de programmer l'acquisition d'un système de défense ce qui conduit en septembre 1987 à l'approbation de la phase 1 de l'architecture SDS (*Strategic Defense System*). Sur le plan technique, cette phase 1 se compose de six sous-systèmes majeurs dont l'architecture de base marquera la suite de l'histoire mais qu'il importe peu d'énumérer. D'ailleurs, "il est difficile de décrire précisément les systèmes envisagés dans le cadre de l'IDS tant ont été rassemblés sous cette appellation un grand nombre de programmes de défense anti-missiles"<sup>13</sup>. Selon un processus itératif, le principe est de partir d'une architecture de référence qui éclaire et qui cadre les perfectionnements ultérieurs des composants ; lesquels composants, en retour, sont intégrés dans cette architecture. Dans cette optique, nous mentionnerons que le changement le plus significatif intervenu dans l'architecture SBS, *Space Based System*, qui est le remplacement de l'intercepteur SBI, *Space Based Interceptor*, par le concept dénommé *Brilliant Pebbles*. Comme l'explique Donald R. BAUCOM, le SBI pouvait être considéré comme un *garage-like satellite* abritant nombre d'intercepteurs individuels de type *hit to kill*. Plusieurs centaines de SBIs étaient censés orbiter autour de la terre pour éventuellement lancer leurs intercepteurs contre les ICBMs soviétiques en phase propulsée. Ce concept de SBI présentait deux défauts majeurs : outre un coût très élevé, sa taille le rendait vulnérable aux armes anti-satellites. La solution envisagée fut de profiter des progrès réalisés dans le domaine des senseurs et des calculateurs. Leur miniaturisation devait permettre d'embarquer directement ces équipements à bord des intercepteurs et non plus à bord des SBIs. Dès lors, les intercepteurs devenant autonomes, il était possible de s'affranchir des coûteux et encombrants SBIs pour opposer aux Soviétiques des constellations de plusieurs milliers de petits intercepteurs difficilement détectables, les *Brilliant Pebbles*. Cette évolution fut approuvée en 1989 par le second directeur de la SDIO, le Lt Gal George L. MONAHAN, Jr, de l'US Air Force.

D'un strict point de vue technique, l'IDS n'a jamais fonctionné et les détracteurs de la défense anti-missile ne manquent pas de le rappeler. Sur un plan plus large, il faut cependant noter que "[...], l'IDS a constitué un important moyen de pression américain sur l'Union soviétique en vue de la conduire à négocier dans le domaine du désarmement. Plus de 26 milliards de dollars auraient été consacrés, dans le cadre de l'IDS, à des programmes de recherche dont les retombées, dans le domaine de la défense

---

<sup>13</sup> VILLEPIN, Xavier de : *Op. cit.*, p. 11

anti-missiles comme dans d'autres secteurs technologiques, ont été très conséquentes"<sup>14</sup>. "Si ce projet n'a pas abouti, il n'en reste pas moins que l'importance des ressources budgétaires qui lui ont été consacrées a pu contribuer à accélérer le processus de décomposition de l'URSS"<sup>15</sup>.

### ***1.3 Vers le GPALS, Global Protection Against Limited Strikes***

Rappelons que le contexte stratégique change alors profondément puisque l'ouverture du mur de Berlin par les Allemands de l'Est en décembre 1989 préfigure l'effondrement du bloc soviétique tandis que l'administration du Président George BUSH débute une revue de ses besoins stratégiques. Conduite par l'ambassadeur Henry F. COOPER<sup>16</sup>, cette revue est achevée en mars 1990. COOPER y recommande de transformer l'IDS pour se consacrer au développement de défenses contre des attaques plus limitées que celles de milliers de têtes soviétiques. Deux points particuliers méritent d'être soulignés dans son appréciation stratégique :

- D'une part, la guerre froide déclinant, l'ambassadeur note que la menace principale sera constituée par des attaques terroristes ou des attaques non autorisées.
- D'autre part il fait remarquer que, du fait de la prolifération, les forces américaines déployées seront de plus en plus soumises à la menace de missiles à plus courte portée, les missiles de théâtre.

L'inflexion est donc nette ; d'autant qu'au moment où l'ambassadeur COOPER devient le troisième président de la SDIO et qu'il met en œuvre ses propres recommandations, la guerre du Golfe conforte ses vues puisqu'en janvier 1991 l'Irak lance ses missiles Scud contre des objectifs situés en Israël et en Arabie Saoudite. Le 25 février 1991, un Scud frappera un hébergement militaire situé à proximité de Dhahan en Arabie Saoudite, tuant 28 Américains et en blessant une centaine d'autres. Ce fait marque l'opinion publique américaine.

Le 29 janvier 1991, le Président BUSH annonce la fin de l'IDS et le lancement d'un nouveau programme axé sur la défense contre une menace limitée, accidentelle ou non

---

<sup>14</sup> VILLEPIN, Xavier de : *Ibid.*

<sup>15</sup> LELLOUCHE, Pierre : Assemblée nationale, *Op. cit.*

<sup>16</sup> Depuis 1987, Henry F. COOPER conduisait la délégation américaine pour les négociations sur la Défense et l'Espace.

autorisée. C'est le programme GPALS (*Global Protection Against Limited Strikes*) qui s'établit autour de trois composantes principales :

- la défense anti-missiles de théâtre (*Theater Missile Defense - TMD*),
- la défense nationale anti-missiles (*National Missile Defense - NMD*),
- la recherche sur les intercepteurs spatiaux de destruction par énergie cinétique ou rayonnement dirigé (programme *Brilliant Pebbles*).

Bien que comportant des éléments spatiaux pour la surveillance et les communications, le programme s'éloigne cependant du concept de bouclier spatial en ce sens qu'il repose plus largement sur une défense basée à terre.

#### ***1.4 Vers la MD, la Missile Defense***

En 1991, le Congrès adopte le *Missile Defense Act* qui entérine cette idée d'une défense circonscrite à la protection des Etats-Unis contre des frappes balistiques limitées. Notons que la loi préconise une renégociation du traité ABM. Notons également que le GPALS prévoit la protection des 50 Etats, Hawaï et Alaska compris. Aussi, alors qu'aujourd'hui le GPALS est souvent présenté comme une orientation vers la TMD<sup>17</sup>, ne perdons pas pour autant de vue qu'au début le concept de NMD reste fortement prégnant dans ce programme. "Contrairement à la présentation qui en est souvent faite, il n'y a pas eu abandon de l'idée de défense anti-missiles après 1989"<sup>18</sup>. Et ce même si les circonstances vont faire porter l'accent sur la TMD, tendance qui sera renforcée sous la présidence de William CLINTON.

Le 13 mai 1993, le Secrétaire d'état à la Défense Les ASPIN annonce la fin de la SDIO qu'il transforme en BMDO, *Ballistic Missile Defense Organisation*, une SDIO aux pouvoirs réduits. Surtout, en septembre 1993, M. ASPIN présente les conclusions de la BUR, *Bottom-Up Review*, revue essentielle des besoins de défense américains pour l'après guerre froide. La BUR accorde la priorité la plus élevée à la TMD qui comporte trois programmes clefs.

- 12 Md\$ sur 5 ans doivent être consacrés à :
  - L'amélioration du système Patriot
  - La modification du système Aegis

---

<sup>17</sup> "GPALS clearly reflected an increased emphasis on missile threats against deployed american forces", Donald R. BAUCOM, *Op. cit.*

- Le développement d'un nouveau système, le Thaad
- Par ailleurs, la BUR accorde 3 Md\$ sur 5ans pour étudier la réduction des délais nécessaires à la composition d'une NMD.
- Enfin la BUR octroie également 3 Md\$ sur 5 ans pour l'acquisition de technologies profitant aussi bien à la TMD qu'à la NMD.

Comme indiqué supra, la NMD n'est donc pas la priorité mais elle n'est pas non plus totalement absente. On peut d'ailleurs aisément comprendre que dans l'après-guerre du Golfe la TMD soit prioritaire ; l'opinion publique américaine venant de découvrir les Scuds irakiens face auxquels les responsables ont pu constater l'efficacité toute relative du système Patriot. La difficulté majeure pour le Lt Gal Malcolm R O'NEILL de l'Army, premier directeur de la BMDO réside dans la difficile transition du GPALS de l'administration BUSH, qui nécessitait 39 Md\$, vers la BUR de l'administration CLINTON qui n'en prévoit que 18. L'arrivée d'une majorité républicaine tant au Sénat qu'à la Chambre des Représentants à l'issue des élections de 1994 va relancer le débat sur le thème de la NMD. Pour la TMD, sur le plan technique, le missile ERINT, *Extended Range Interceptor*, est retenu pour équiper le Patriot. Il s'agit de la première intégration d'un intercepteur *hit-to-kill* dans un système opérationnel.

En août 1996, le Lt Gal de l'Air Force Lester L. LYLES, second directeur de la BMDO, doit réaliser l'orientation suivante : faire évoluer le programme NMD prévu par la BUR de la capacité technologique à être réalisé vers la capacité à être déployé. L'administration CLINTON, sous la pression du Congrès, s'est ralliée à ce compromis qui sera connu sous l'appellation "*three plus three*". En effet, il prévoit que la BMDO conduise sur trois ans l'étude d'un système d'intercepteurs destinés à contrer une frappe balistique limitée ou un tir accidentel. Il prévoit ensuite qu'en 1999, à l'issue d'un test d'intégration, une des deux options suivantes soit retenue : le déploiement de cette NMD sur trois ans supplémentaires si la menace le justifie ou le maintien à niveau du système et le maintien de la capacité à le mettre en service opérationnel dans les trois ans suivant une décision de déploiement (horizon 2003).

Sur le plan technique, un JPO (*Joint Program Office*) est créé le 01 avril 1997. La mission principale de cet organisme est de sélectionner un LSI (*Lead System Integrator*) pour la NMD ; le rôle de ce LSI consistant à intégrer les composants développés par les armées en un système opérationnel. Au titre de cette fonction, Boeing se verra attribuer

---

<sup>18</sup> BUSSIÈRE, Robert : *La défense anti-missiles : Enjeux et préjugés*, Défense nationale, octobre 2001, p.

contractuellement 1,6 Md\$ en avril 1998 pour le développement ; ceci pour 3 ans avec une option de prolongation de 7 ans.

Sur le plan stratégique, c'est la représentation de la menace qui évolue. Le rapport NIE (*National Intelligence Estimate*) de novembre 1995 conclut que la menace missile sur le territoire des Etats-Unis est improbable à l'horizon des quinze prochaines années. Ces conclusions étant remises en cause par les républicains, une commission indépendante, bipartisane, est constituée sous l'autorité de l'ancien secrétaire d'état républicain à la défense Donald RUMSFELD<sup>19</sup>. Dans son rapport du 15 juillet 1998 cette commission dit ceci : “*concerted efforts by a number of overtly or potentially hostile nations to acquire ballistic missiles with biological or nuclear payloads pose a growing threat to the United States, its deployed forces and its friends and allies*” ; ces systèmes permettant aux nations qui les développent “*to inflict major destruction on the U.S. within about five years of a decision to acquire such a capability (10 years in the case of Iraq)*”<sup>20</sup>. Deux évènements vont alors amplifier l'impact des conclusions du rapport RUMSFELD dès sa publication. Tout d'abord le 21 juillet les Iraniens effectuent un tir d'essai du missile moyenne portée Shahab-3. Surtout, le 31 août 1998, les Nord-Coréens tirent un missile Taepo Dong-1 à la surprise générale. Les Nord-Coréens prétendent avoir effectué ce tir à fin de mise en orbite d'un satellite. Les autorités américaines réfutent cette version. Quoi qu'il en soit les technologies sont très proches et les Nord-Coréens démontrent ainsi une certaine maîtrise des ICBMs avec en particulier l'utilisation d'un troisième étage de propulsion.

Ces évènements conduisent William COHEN, le secrétaire d'état à la défense, à annoncer début 1999 l'octroi de 6,6 Md\$ supplémentaires pour s'assurer de la capacité à pouvoir prendre une éventuelle décision de déploiement à l'été 2000. Parallèlement, il annonce le glissement de l'objectif calendaire pour le déploiement de 2003 à 2005 afin de réduire le risque d'échec du programme. Toujours est-il qu'en juin 1999 le Lt Gal Ronald T. KADISH prend ses fonctions à la tête de la BMDO au moment où l'accent est de nouveau porté sur la NMD car : “Quelques mois plus tard, le Congrès approuvait à une très large majorité le *National Missile Defense Act* du 22 juillet 1999, stipulant

<sup>19</sup> M. RUMSFELD est aujourd'hui le secrétaire d'état à la défense du Président BUSH Jr. Auparavant il avait été celui du Président Gerald FORD. A ce titre il avait fait procéder au démantèlement du système Safeguard.

<sup>20</sup> RUMSFELD, Donald (ss la dir. de) : *Executive summary of the Report of the Commission to Assess the Ballistic Missile Threat to the United States*, 15 juillet 1998

que serait déployé, aussitôt que techniquement possible, un système de défense anti-missiles destiné à protéger le territoire national américain d'une frappe balistique limitée<sup>21</sup>. En fait, bien que ce soit le problème de la faisabilité technique qui soit généralement retenue dans l'opinion comme par les commentateurs, le Président CLINTON avait posé quatre conditions au déploiement :

- évolution de la menace,
- faisabilité technologique du système,
- coût,
- impact de la NMD sur le contrôle des armements, les relations internationales et les autres objectifs de non-prolifération des Etats-Unis.

En Novembre 1999, sous la direction du Général Larry WELSH, un groupe indépendant de 12 experts militaires recommande de mener le programme a un rythme raisonnable, c'est-à-dire tenant compte du développement des technologies associées, pour éviter la course à l'échec, *rush to failure*, sous la pression politique et économique. Finalement, à l'automne 2000, le Président CLINTON, annonce qu'il laisse le soin de la décision à son successeur.

### ***1.5 Les échéances en cours***

En décembre 1998, sous l'administration CLINTON, le BMDO définissait ainsi trois niveaux techniques de capacités (C1,C2 et C3) par rapport à trois niveaux de menace. Ces niveaux ont été réévalués, notamment à la suite de l'élection du républicain George W. BUSH puis après les événements du 11 septembre 2001. Aujourd'hui le calendrier capacitaire s'établit ainsi<sup>22</sup> :

- Le niveau C 1 : Cette première architecture était prévue pour 2005/2006 avec, outre le système de gestion de l'engagement, vingt intercepteurs au sol et un radar en bande X, basés en Alaska. Ce niveau a été réévalué fin 1999, pour viser une phase 1 élargie qui comprendrait 100 intercepteurs au lieu de 20 dès 2007. L'ensemble est censé s'accompagner d'un renforcement des capacités de cinq sites radars d'alerte avancé.

---

<sup>21</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 5

<sup>22</sup> Cf DUPONT, Jean : *Les cinq options de Bush contre "l'axe du mal"*, dans : *Air et Cosmos*, n°1832/01-03-2002

- Le niveau C 2 : Sa mise en service est prévue aux alentours de 2010 et comporterait 250 intercepteurs au sol avec un deuxième site au Dakota du Nord. Les capacités d'alerte et de guidage sont améliorées de façon à stopper quelques têtes assaillantes dotées de contre-mesures sophistiquées ou quelques dizaines de têtes dotées d'aides à la pénétration plus simples.
- Le niveau C 3 : La troisième phase, prévue aux environs de 2012/2015, comporterait 375 intercepteurs et un troisième site pour étendre la MD à certains pays. A ce niveau s'ajoutera un nombre encore indéterminé de radars en bande X et, surtout, la constellation de satellites en orbite basse permettant un suivi de trajectographie plus précis. Cette dernière architecture devrait permettre de contrer "plusieurs dizaines" de têtes accompagnées d'éléments complexes d'aide à la pénétration. La défense ne serait plus seulement orientée vers la Corée du Nord, mais elle regarderait aussi en direction du Moyen-Orient, plus particulièrement de l'Iran. A ce stade, il paraît certain qu'il faudrait disposer de capacités de suivi de trajectographie fournies par une constellation de satellites en orbite basse.
- En complément de ces trois niveaux doivent être retenus d'autres volets qui commencent à recevoir l'approbation des parlementaires quant à leur financement. D'une part, à l'horizon 2010, la mise en service de 7 à 9 navires armés de 35 intercepteurs chacun. D'autre part, à l'horizon 2018, le déploiement de 24 lasers de puissance en orbite. Enfin, contre les missiles à plus courte portée, un laser aéroporté devrait débiter prochainement ses essais embarqués à bord.

En 2000 le débat fait rage des deux côtés de l'Atlantique puis il y a revirement d'attitude. Courtisés aussi bien par les Russes que par les Américains, qui leurs proposent chacun une couverture, les Européens semblent désormais considérer la partie TMD du projet comme souhaitable. Les deux parties encouragent cette attitude.

En mars 2001, Donald RUMSFELD change le nom du programme qui de NMD devient MD. Certains y voient une habile manœuvre et le changement d'appellation n'est certainement pas innocent. Cependant nous y voyons aussi une meilleure conformité aux réalités historiques puisque TMD et NMD ont toujours avancé de concert. Surtout, au delà de la sémantique, nous nous interrogerons plus loin sur la réalité de sens d'une distinction TMD, NMD. Les évènements du 11 septembre 2001, loin d'avoir interrompu le projet de défense anti-missile, semblent au contraire avoir accéléré encore la recherche de son aboutissement. Plusieurs signes confirment cette tendance.

Tout d'abord la BMDO cède le pas à la MDA, *Missile Defense Agency*, aux pouvoirs élargis par l'accession à ce rang supérieur. Le développement se fera désormais loin des regards indiscrets puisque "les auditions publiques au Congrès seront désormais réduites à leur portion congrue"<sup>23</sup>. Ensuite le budget de cette priorité nationale est en nette augmentation avec une progression de 2,5 Md\$ par rapport à l'année précédente pour le seul poste de recherche et développement qui atteint désormais 7,8 Md\$. Enfin le discours se durcit puisque l'objectif n'est plus de protéger les Américains du geste d'un fou ou d'une erreur. Désormais, pour le Président BUSH, l'impératif est de dissuader tout "chantage" nucléaire, biologique ou chimique exercé contre les Etats-Unis.

Ce parcours historique permet de caractériser l'histoire de la MD sous le signe d'un effort constant même s'il est marqué par une double alternance.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'effort peut être qualifié de constant puisqu'il n'a jamais été réellement interrompu. Du Nike Zeus à nos jours les programmes se sont succédés sans qu'il y ait rupture. Il y a cependant double alternance puisque nous venons bien de voir deux choses :

Tout d'abord, le développement en parallèle des concepts de TMD et de NMD existe depuis les origines et l'alternance réside dans le fait que l'accent est porté tour à tour sur l'une ou sur l'autre selon les époques. Notons qu'à aucun moment la TMD ou la NMD n'a été abandonnée. Comme le rappelle François GERE, la revue de Défense Nationale, en février 1968, publiait le texte suivant : "Outre les radars et les moyens de calcul très perfectionnés en cours de mise au point, les Américains ont, pour se protéger, étudié deux catégories de missile. Les uns, de type Nike Zeus, sont à longue portée et destinés à intercepter les missiles assaillants en dehors de l'atmosphère. Les autres, dénommés Sprint, n'ont qu'une portée réduite. On dit que leur protection est ponctuelle et terminale"<sup>24</sup>. La distinction mais surtout le caractère complémentaire TMD/NMD existait déjà.

La seconde alternance réside dans le rapport entre la réalité technologie et la détermination politique. Au vu de ce qui précède, on peut écrire qu'il y a toujours eu volonté de déployer un système de défense anti-missiles. Le texte de février 1968 cité

---

<sup>23</sup> LEON, Jean-Claude : *Discrétion sur le programme de défense anti-missile*, dans : *Air et Cosmos*, n°1831/22-02-2002

<sup>24</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

supra était publié en raison de “la décision américaine du 18 septembre 1967 de déployer, principalement contre la menace chinoise, un système anti-missiles limité”<sup>25</sup> . Mais la volonté stratégique butera souvent sur la faisabilité technique de sa mise en œuvre. Cette limite lui imposera de s’exprimer différemment dans le temps mais sitôt que l’espoir d’une solution technique apparaît elle affiche à nouveau son but. Après avoir exposé les quelques bases nécessaires à la compréhension du débat technique nous viendrons aux raisons de cette détermination qui sait réviser l’objectif en fonction de l’évolution du contexte stratégique tout en s’exprimant avec constance.

---

<sup>25</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

## 2 La problématique technique

L'objet de cette brève partie n'est pas de fournir un inventaire exhaustif de l'ensemble des aspects techniques du sujet. L'intérêt serait limité par l'évolution constante que vit ce volet de la MD. De plus, l'exercice serait difficile, voire impossible, compte tenu de "l'aridité technique du dossier" pour reprendre l'expression de François GERE<sup>26</sup>. Il s'agit simplement ici de donner un aperçu sur l'essentiel des éléments nécessaires à la compréhension du débat ; un corpus minimum de connaissances indispensable pour appréhender les enjeux et les difficultés de la *Missile Defense*. Cette partie est donc une simple transition entre la perspective historique et le but stratégique.

### 2.1 La menace balistique

"Les missiles balistiques constituent les vecteurs privilégiés des armes de destruction massive, nucléaires, bactériologiques ou chimiques [...]"<sup>27</sup>. Ils se caractérisent par leur capacité de frappe à distance très supérieure à celle d'un avion ou d'un missile de croisière grâce à leur vitesse très élevée (de 1 à 5 kilomètres par seconde), qui permet une durée de vol extrêmement brève (quelques minutes pour les portées inférieures à 1000 km, 17 minutes pour 3500 km de portée)<sup>28</sup>. Ils se caractérisent également par leur trajectoire, qui se déroule en majeure partie dans l'espace exo-atmosphérique, à une altitude comprise entre 100 et 1 000 km selon leur portée. Au terme du parcours balistique, avant de rentrer dans l'atmosphère, le missile se sépare en plusieurs têtes.

Sur le plan technique, un système anti-missile doit être capable de réaliser plusieurs fonctions : détecter, localiser, alerter, trajectographier, identifier, intercepter et détruire.

---

<sup>26</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

<sup>27</sup> VILLEPIN Xavier de: *Op.cit.*, p. 8

<sup>28</sup> Cf POIRRIER, Franck : *L'espace au service de la lutte contre la prolifération*, L'Armement n°56, mars 1997

## **2.2 Détecter, localiser, alerter et trajectographier**

Le système est constitué d'une combinaison de radars situés au sol et dans l'espace<sup>29</sup>. Les moyens de pré-alerte doivent être capables de localiser avec précision l'origine du tir et donc de désigner l'agresseur mais aussi permettre à la population visée de gagner un abri.

### 2.2.1 Les radars d'alerte avancée

Cinq radars seront utilisés en version améliorée (*Upgraded Early Warning Radars*). Situés sur le territoire ou chez des alliés, ces radars auront pour mission de détecter et de suivre les missiles tirés en direction des Etats-Unis.

### 2.2.2 Les radars en bande X

Deux radars seront utilisés, Shemya (Alaska) et Grand Forks (Dakota du Nord). Ce sont des radars de portée relativement courte<sup>30</sup> par rapport aux radars en bande L. Plus précis du fait de leur fréquence élevée ils doivent distinguer la tête assaillante parmi les débris et les éventuels leurres puis la suivre lors de sa phase descendante.

### 2.2.3 Les SBIRS

Cet acronyme signifie *Space Based Infrared System* et désigne le nouveau système d'alerte avancée doté de senseurs infrarouge destiné à remplacer le réseau actuel de satellites d'alerte anti-missile balistique DSP (*Defense Support Program*).

#### **2.2.3.1 SBIRS-High**

Il s'agit de six satellites en orbite haute (4 en géostationnaire et 2 en orbite très excentrique) dont le rôle est de détecter le départ d'un missile. Leur déploiement est prévu à partir de 2004 pour une entrée en service en 2008.

#### **2.2.3.2 SBIRS-Low**

Il s'agit d'une constellation de 24 satellites en orbite basse dont le déploiement est prévu à partir de 2006 pour une entrée en service en 2010. Leur fonction est d'améliorer la détection, de suivre la trajectoire et de guider l'intercepteur vers le missile assaillant en discriminant la tête porteuse de charges létales des débris ou

---

<sup>29</sup> Cf LARDIER, Christian : *La guerre des étoiles est relancée*, dans : *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001

<sup>30</sup> Le radar bande X doit tout de même être capable de détecter une tête entre 2000 et 4000 km selon sa signature, cf Jacques BLAMONT, *Op. cit.*

des leurres éventuels. Faisant l'objet d'importants dépassements de coûts, ce programme sera l'objet d'une revue en 2003. Il pourrait être repoussé voire abandonné<sup>31</sup>.

### **2.3 Identifier, intercepter et détruire**

Quatre systèmes d'interception, à ce jour, sont plus ou moins développés<sup>32</sup> :

#### **2.3.1 L'intercepteur basé au sol**

Le GBI (*Ground Based Interceptor*) est chargé d'intercepter les têtes du missile balistique attaquant hors de l'atmosphère. A cette fin le missile GBI (Un trois étages dérivé du Minuteman de Boeing) emporte l'intercepteur cinétique EKV (*Exoatmospheric Kill Vehicle*) qui doit détruire la tête assaillante par impact direct ; c'est la technique HTK, *hit to kill*. Au cours du vol, Le GBI reçoit des informations lui précisant la position du missile attaquant. Ceci permet au système de détection embarqué sur le GBI d'identifier sa cible et de se diriger vers elle. En phase finale d'interception, vers 200 à 250 km d'altitude, l'EKV possède sa propre capacité de détection pour modifier sa trajectoire en vue de l'impact de la tête assaillante avec une vitesse de rapprochement de l'ordre de 25000 km/h. L'EKV (54 kg pour 1,40 m à ce jour) possède sa propre capacité de discrimination entre les leurres et les débris.

Les GBI sont tirés en salve de deux. Le système GBI inclut l'intercepteur et son infrastructure de lancement et de maintenance, les silos. Chaque site de GBI devrait être conçu pour abriter 20 missiles d'interception en 2005 ; puis 100 en 2007.

Le GBI a vocation exo-atmosphérique. Il ne doit pas être confondu avec des systèmes endo-atmosphériques tels que le Patriot PAC-3 dont le rôle sera expliqué plus loin.

---

<sup>31</sup> Cf LARDIER, Christian : *Budget spatial militaire américain en hausse en 2003*, dans : *Air et Cosmos*, n°1831/22-02-2002

<sup>32</sup> Cf DUPONT, Jean : *Les quatre systèmes d'interception de la Missile Defense*, dans : *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001

### 2.3.2 Les navires Aegis

Ces croiseurs et destroyers munis du système d'armes Aegis devraient permettre d'intercepter des missiles pendant leur phase propulsée. Les navires seraient déployés à proximité des pays susceptibles d'utiliser des armes balistiques. Equipés du missile SM-3, le système SMD, *Sea based missile defense*, vise l'horizon 2006-2008 et selon l'US Navy, deux des 50 navires Aegis "judicieusement positionnés [...] peuvent protéger un archipel tel que celui du Japon contre un tir de missile Chinois ou Nord-Coréen"<sup>33</sup>. Notons que le SM-3 devra être amélioré puisqu'à ce jour il n'est pas assez rapide pour traiter les missiles intercontinentaux<sup>34</sup>.

### 2.3.3 Le Boeing 747 ABL

Le laser aéroporté ABL, *Airborne Laser*, est destiné à intercepter dans leur phase ascensionnelle les missiles de quelques centaines de km de portée. Le Boeing 747 est équipé du laser chimique COIL (oxygène et iode). Les essais d'interception de missiles type Scud sont prévus à partir de 2003. Le système ne devrait être opérationnel qu'en 2008.

### 2.3.4 Le laser orbital SBL

Le SBL, *Space Based Laser*, doit faire l'objet d'une démonstration en vol en 2012. Les éléments du système seront testés au sol avant que ne soit développé les modèles aptes au vol. Après quoi la version opérationnelle pourra être développée mais il lui faudra un lanceur qui n'existe pas encore.

## 2.4 *Commander*

Les différents segments au sol et dans l'espace doivent être dirigés. Ils doivent également être coordonnés entre eux et avec leur environnement.

---

<sup>33</sup> BRUNET, Patrick : *Le SM-3 réussit une interception dans l'espace*, dans : *Air et Cosmos*, n°1829/08-02-2001

<sup>34</sup> Cf DUPONT, Jean : *Les cinq options de Bush contre "l'axe du mal"*, dans : *Air et Cosmos*, n°1832/01-03-2002

#### 2.4.1 Le BMC3I

C'est le rôle dévolu aux moyens de BMC3I, *Battle management, Command, Control, Coordination and Intelligence*, qui devront s'intégrer à l'ACCS, la chaîne de commandement de l'OTAN dont la partie française s'appelle le SCCOA (Système de commandement et de contrôle des opérations aériennes). Pour ce qui est de la NMD, le centre d'opérations BMC3I, véritable cerveau du système, sera implanté à Cheyenne Mountain (Colorado), site qui accueille déjà le NORAD, commandement de la Défense aérospatiale nord-américaine (Etats-Unis et Canada).

#### 2.4.2 Articulation

On distingue l'interception dans la phase ascendante propulsée (BPI pour *Boost Phase Intercept*), l'interception à mi-course (MCI *Mid-Course Intercept*) et l'interception en phase terminale descendante (dite couche haute ou basse, *Upper Tier* ou *Lower Tier*). Pour les Etats-Unis, il s'agit de mettre en place une défense "multicouches", avec des solutions d'interception des missiles attaquant sur les différentes phases de leur trajectoire. Selon les sources les plus récentes<sup>35</sup>, la MD s'organiserait ainsi :

- Les systèmes Aegis SM3 et Airborne Laser assurent la BPI.
- La défense de la couche haute est confiée à des Thaad (*Theater high altitude area defense*) pour un théâtre de plusieurs centaines de km de profondeur contre des missiles allant jusqu'à 3000 km. Le système NTW (*Navy Theater Wide*) est une adaptation au besoin couche haute du *Navy area Defense system* évoqué ci-après.
- La défense de la couche basse est réalisée par les Patriot PAC-3 destinés à protéger des zones de 10 km de côté contre des missiles de portée inférieure à 1000 km.

Notons deux points : Le système *Navy area Defense system*, comparable au PAC-3, qui était destiné à être intégré aux croiseurs Aegis sera abandonné et remplacé par un système qui reste à définir<sup>36</sup>. Le système MEADS (*Medium extended Air Defense System*) est un programme lancé dans le cadre de l'OTAN. Mobile, il devrait se résoudre à n'être qu'une évolution du PAC-3.

---

<sup>35</sup> Cf DUPONT, Jean : *La France affirme sa doctrine dans les anti-missiles*, dans : *Air et Cosmos*, n°1805/20-07-2001

<sup>36</sup> Cf ISNARD, Jacques : *Le Monde*, 19 décembre 2001

## 2.5 *Résoudre les difficultés*

Quant aux essais réalisés jusqu'à présent il ne peut être tiré de conclusions définitives en quelques lignes.

### 2.5.1 Au plan technique

Certains essais furent réussis, d'autres furent ratés en termes « grand public ». Une analyse plus fine serait nécessaire, mais non suffisante, pour éclairer le débat. En effet, les objectifs visés lors des essais dépassent parfois le simple plan technique. Lorsqu'il s'agit de peser politiquement, par exemple pour convaincre de la nécessité d'un budget ou pour envoyer un signal fort vers l'adversaire, un tir réussi est hautement souhaitable. A cette fin la cible utilisée est souvent fortement "coopérative". En ce sens, une interception ratée comme celle du 8 juillet 2000, outre l'effet désastreux au plan médiatique et politique, peut être considérée comme un véritable échec technique. Pour autant, dans ce cas de tir, tous les "prototypes d'équipements" ne sont pas en cause. L'échec est attribuable à un processeur utilisé sur le lanceur depuis dix ans sans incident. L'éventualité d'une telle panne n'était même pas sur la liste des incidents prévisibles selon le Général KADDISH<sup>37</sup>. Il n'en reste pas moins difficile de dépasser l'échec médiatique.

Depuis l'année 2000, les essais se sont poursuivis et le sixième, en date de mars 2002, marque une série de quatre réussites au sens "grand public". Restons cependant prudent et notons simplement qu'à ce stade tout reste à prouver quant à la faisabilité technique en situation opérationnelle.

### 2.5.2 Au plan de l'emploi

L'attaque en phase propulsée présente de nombreux avantages sur l'attaque en phase terminale.

- Tout d'abord, le missile et les multiples têtes qu'il emporte ne constitue qu'un seul et unique objectif. De plus la signature infrarouge est importante.

---

<sup>37</sup> Cité par Jacques BLAMONT, *Op. cit.*

- Ensuite, quand elles existent, les capacités de leurrage sont fortement diminuées puisque dans cette phase l'intercepteur n'a pas à distinguer entre les têtes réelles et les leurres. Sans parler d'éventuels leurres, l'intercepteur n'a d'ailleurs pas à discriminer entre la tête et les débris. De plus, le missile ne manœuvre pas dans cette phase.
- Enfin les débris consécutifs à l'interception ne tombent pas chez l'assailli mais plutôt à proximité ou sur le territoire de l'assaillant.

En revanche, l'interception doit être réalisée dans des délais plus brefs.

De plus, dans l'emploi des systèmes un distinguo se trouve donc effectué de fait entre les menaces possibles selon que le lanceur peut être approché ou non :

- Si le lanceur se trouve au cœur d'un territoire et ne peut être approché par voie aérienne ou maritime, l'interception en phase BPI ne peut être réalisée à horizon prévisible dans le temps.
- Si au contraire le lanceur peut être approché, l'interception en phase BPI sera possible à court-moyen terme. A titre d'exemple, aujourd'hui, la portée utile du laser aéroporté atteindrait 500 km selon les responsables du projet.

Nous retiendrons que ce projet très complexe comporte encore d'importantes difficultés techniques à résoudre. D'ailleurs il en comportera toujours et nous y reviendrons puisque ces difficultés conditionnent directement la validité du concept de MD.

Cela étant, l'efficacité du système ne se mesure pas uniquement au travers de ce seul aspect. Une vision plus globale est nécessaire pour mesurer les enjeux considérables liés à ce projet ; enjeux qui dépassent de très loin les seuls aspects techniques pour s'inscrire au niveau de la *National Strategy*.

### 3 Le but stratégique

En préalable il est utile de préciser ce que nous entendons par le terme de stratégie. Dans la conscience populaire, celle-ci est trop souvent considérée comme une affaire de militaires. Cette vision est erronée car la stratégie s'inscrit dans le cadre plus général d'un projet politique qu'elle sert. Cette subordination de la stratégie au politique implique qu'on ne peut réduire la stratégie au seul domaine militaire.

En France c'est l'appellation *stratégie globale* qui désigne ce plus haut niveau. "Immédiatement subordonné au gouvernement, [...]. Son rôle est de définir la mission propre et la combinaison des diverses *stratégies générales*, politique, économique, diplomatique et militaire"<sup>38</sup>. Il s'agit de "l'art de conduire, en temps de guerre et en temps de paix, l'ensemble des forces et des moyens de lutte d'une nation"<sup>39</sup>. Cette acception est reprise aux Etats-Unis, parfois sous le terme de *Grand Strategy*, mais le plus souvent sous celui de *National Strategy*, alors que la stratégie générale militaire est simplement dénommée *Strategy*.

C'est à ce niveau que nous tenterons de comprendre la MD. Aussi, tout au long de ce qui suit, ces deux références doivent être présentes à l'esprit : La stratégie globale doit bien être considérée comme fédératrice des stratégies générales au service d'un projet politique. De plus, la stratégie globale s'exerce en permanence, en temps de paix comme en temps de guerre. Ce caractère global et cette constance expliquent que la *National Strategy* soit indissociable de la culture.

Quant à la MD, le projet affiché est le suivant : Il s'agit de stopper une attaque de quelques dizaines de têtes tout au plus. Fondamentalement limitée dans ses capacités par le nombre de têtes qu'elle peut intercepter, la NMD se voit néanmoins officiellement assigner le devoir de protéger de la totalité du territoire américain, c'est-à-dire des 50 Etats, Alaska et Hawaï compris.

Quelles sont les raisons profondes qui motivent ce projet? Quelle est la part d'influence permanente revenant à la culture ? Quels sont les motivations plus immédiates ? Ces facteurs de motivations se combinent-ils ? Les dégager, ou du moins les rechercher, tel est l'objet de cette partie.

---

<sup>38</sup> BEAUFRE, André, Général : *Introduction à la stratégie*, 1963, Hachette, 1998, pp. 45-46

<sup>39</sup> CASTEX, Amiral, chez COUTEAU-BÉGARIE, Hervé, *Traité de stratégie*, 3<sup>ème</sup> édition, Economica, 2002, p. 70

Pour ce faire, le rapport à la politique oblige dans un premier temps à considérer de près le cadre dans lequel s'inscrit la Missile Defense.

### ***3.1 Le cadre international***

Au plan juridique, il se caractérise par sa faiblesse puisqu'il repose principalement sur le traité ABM de 1972, objet de multiples controverses. Les uns dénoncent son caractère caduc du fait de la disparition d'une des parties prenantes comme de l'évolution du contexte géostratégique. Les autres défendent avec acharnement les vertus de ce traité qui a contribué à l'arrêt de la course aux armements. Toujours est-il que les événements du 11 septembre 2001 ont encouragé le Président BUSH à annoncer sa décision de le dénoncer et de s'en retirer. Conformément aux termes du traité, ce retrait notifié en décembre 2001 devrait être effectif en juin 2002. Il est hautement improbable que les Etats-Unis reviennent sur leur décision ; aussi nous emploierons le passé pour évoquer ce traité dont il importe cependant de retenir l'influence.

#### **3.1.1 Les limites du traité ABM de 1972**

Signé le 26 mai 1972 par MM. NIXON et BREJNEV en même temps que les accords SALT 1 sur la limitation des armes stratégiques offensives, le traité ABM n'interdisait pas le déploiement d'un système anti-balistique mais le limitait à un seul site (protocole de 1974) d'au plus 100 missiles intercepteurs. Il engageait chaque partie à ne pas mettre en place de système ABM pour la défense de son territoire.

Pour les raisons évoquées supra, la compatibilité de la NMD avec le traité ABM a fait l'objet de multiples controverses dans le débat interne américain autant que dans les discussions américano-russes et dans les réactions internationales. Retenons que l'objectif même de la NMD, à savoir la protection de l'ensemble du territoire américain, étant directement contraire au traité ABM, le retrait unilatéral, était la seule issue possible. Seule la manière pouvait varier.

#### **3.1.2 Le protocole d'Helsinki**

A partir de 1992, s'était engagée, entre Etats-Unis et Russie, une négociation visant à se démarquer du traité ABM pour permettre le déploiement de défenses anti-missiles de théâtre. Ces discussions ont abouti à un accord signé à Helsinki le 26 septembre 1997 entre les présidents CLINTON et ELTSINE. Outre un mémorandum désignant la

Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan comme Etats successeurs de l'Union Soviétique, cet accord prévoyait deux protocoles. Le premier, sur les défenses anti-missiles de théâtre "basse vitesse", autorisait le déploiement d'intercepteurs de vitesse inférieure à 3 km/s et 3500 km de portée. Le second, sur les défenses anti-missiles de théâtre "haute vitesse", couvrait les intercepteurs d'une vitesse supérieure à 3 km/s et interdisait l'essai de tels systèmes contre des missiles dépassant les 5 km/s et les 3500 km de portée, ainsi que le déploiement ou l'essai de composants basés dans l'espace.

### 3.1.3 Le distinguo entre missile tactique et missile stratégique

Cette distinction a marqué durablement les esprits mais est génératrice d'une certaine confusion. Fondée sur les performances, elle ramène à l'usage ancien qui veut que soit tactique ce qui est à courte portée et stratégique ce qui est à longue portée. De fait, selon ce principe, il est d'usage de faire le distinguo entre missile tactique et missile stratégique. D'ailleurs le traité ABM vise et nomme explicitement les missiles stratégiques. Cela n'a de sens qu'en termes de performances ; certainement pas en termes d'emploi.

### 3.1.4 Le distinguo TMD, NMD

Car, à considérer ainsi les missiles selon leur performance on en vient rapidement à considérer comme "stratégique" la NMD et comme "tactique" la TMD. Au vu des performances actuelles des systèmes, il est pourtant évident que le déploiement d'un anti-missile de portée "tactique" déployé à Taïwan aura une signification autrement stratégique pour la Chine que ce même système déployé en protection d'éléments projetés sur un lointain et quelconque théâtre d'opérations. Dans le même ordre d'idée, un système TMD dit tactique peut avoir à intercepter aussi bien des missiles tactiques que des missiles stratégiques qui viseraient le théâtre ; c'est d'ailleurs l'origine du distinguo qu'effectue le protocole d'Helsinki. Ou encore, un système de missiles tactiques peut avoir une finalité stratégique en menaçant un pays et une population comme le firent les Scuds contre Israël durant la Guerre du Golfe.

Nous avons vu qu'historiquement TMD et NMD étaient indissociables ; en termes d'emploi il en va de même : Le distinguo TMD, NMD relève le plus souvent de l'erreur d'appréciation. Nous utiliserons malgré tout cette distinction en raison de son caractère pratique mais en restant conscient de la confusion mentale qu'elle engendre. Aussi mal

fondée soit-elle, cette distinction est d'ailleurs persistante, il n'est que de considérer les réactions internationales pour le constater.

### **3.2 La réaction internationale**

Elle se caractérise par une relative unité, aussi bien dans l'intérêt récemment marqué pour la TMD que dans l'opposition à l'égard de la NMD. Quant à la NMD, les réactions vont toutefois de la franche hostilité à la "désapprobation résignée". Commençons par examiner l'attitude des "*peer competitors*", les compétiteurs de même niveau.

#### 3.2.1 Les "peer competitors"

##### **3.2.1.1 La Russie**

Ces dernières années, la Russie marquait son attachement au traité ABM, "sans que l'on puisse pour autant écarter toute évolution ultérieure de sa position"<sup>40</sup>. Elle évoquait la stabilité stratégique, le caractère peu plausible de la menace, et le risque de "nouvelles spirales de la course aux armements" qu'entraînerait le déploiement de la NMD, selon l'expression employée par le ministre des affaires étrangères, M. IVANOV. Cependant, bien avant le 11 septembre 2001, M. de VILLEPIN supposait ceci : "en dépit de cette position de principe, [...], l'éventualité d'un accord russo-américain ne doit pas être écartée"<sup>41</sup>.

Les derniers événements confirment cette analyse. La position très pragmatique de la Russie transparaît clairement dans l'action de M. POUTINE qui vise à obtenir des contreparties substantielles dans le domaine de la coopération militaire et économique autant que sur les accords liés au désarmement. Par exemple, en proposant d'abaisser le nombre de têtes de chacun des deux arsenaux nucléaires dans le cadre de la négociation d'un accord START III, la Russie cherche à réduire ses coûts de maintien en condition tout en préservant la parité avec l'arsenal américain.

Enfin la Russie a proposé une défense de théâtre aux Européens. Cette proposition a cependant un caractère essentiellement déclaratoire car personne ne voit sur quelles bases concrètes elle pourrait se réaliser hormis peut-être, mais

---

<sup>40</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 38

<sup>41</sup> *Ibid.*

de façon très limitée, au moyen de versions évoluées des systèmes SA-12 et SA-20.

### **3.2.1.2 La Chine**

A la différence de la Russie, selon certains<sup>42</sup>, la Chine peut ressentir dans le projet NMD une atteinte directe à la crédibilité de sa dissuasion nucléaire fondée, selon le discours officiel, sur le non-emploi en premier. A cette fin, seule une vingtaine de missiles stratégiques intercontinentaux a été développé comme capacité de riposte. Ces missiles sont rustiques et, de fait, ce petit nombre peut sembler insuffisant pour saturer la défense anti-missiles américaine.

Cela étant, il est totalement improbable d'envisager que les Etats-Unis accordent une confiance suffisante à un quelconque système ABM au point de s'exposer au risque du passage d'un seul missile. En fait, plutôt que l'atteinte à la crédibilité de sa dissuasion, l'hostilité de principe de la Chine est considérablement renforcée par des préoccupations plus immédiates tenant à son rapport de force stratégique avec Taïwan ou le Japon; rapport qui serait modifié par le déploiement d'une TMD dans la région.

La Chine tire donc argument des programmes américains de NMD et de TMD pour annoncer, à titre de réplique, un renforcement de ses forces nucléaires. "Un tel renforcement est, en réalité, déjà en marche depuis plusieurs années, la Chine étant la seule des cinq puissances nucléaires reconnues à développer son arsenal, principalement dans deux directions : les missiles mobiles et l'emport de têtes multiples par les missiles stratégiques"<sup>43</sup>.

## **3.2.2 Les équilibres régionaux**

### **3.2.2.1 En Asie**

Le renforcement des capacités balistiques et nucléaires chinoises est incontestablement un facteur majeur dans l'évolution des équilibres régionaux en Asie où les conditions d'une course aux armements sont réunies, "les

---

<sup>42</sup> Cf QUILES, Paul : *Le bouclier anti-missile n'est pas une fatalité*, dans : *Air et Cosmos*, n°1790/06-04-2001

<sup>43</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 41

programmes américains de défense anti-missiles intervenant moins comme l'élément déclencheur que comme un facteur d'entretien de ce processus<sup>44</sup>.

Parmi les acteurs la Corée du Nord est susceptible de renforcer ses capacités pour contourner la NMD. L'acquisition d'un système TMD par la Corée du Sud semble actuellement exclue mais la question se pose plus directement pour Taïwan et pour le Japon, fortement sensibilisé à la menace balistique depuis le tir nord-coréen du 31 août 1998. Comme indiqué supra, deux navires Aegis suffiraient à couvrir le Japon qui s'est engagé, en août 1999, sur le développement avec les Etats-Unis du système de défense naval *Navy Theater Wide* (NTW). De plus, la politique chinoise ne saurait laisser l'Inde sans réaction et donc par contrecoup, influencer la politique nucléaire du Pakistan, allié de revers traditionnel de la Chine.

### **3.2.2.2 Au Moyen-Orient**

Il est d'usage de considérer cette région comme moins directement intéressée que l'Asie par la NMD. Cette appréciation relève à notre sens de l'abus de distinction TMD, NMD.

Ainsi, rappelons que si les Scuds irakiens, pendant la guerre du Golfe, n'ont eu que peu de résultats sur le plan tactique, leur emploi visait principalement à fragiliser la coalition, objectif hautement stratégique.

Rappelons également qu'Israël est fortement engagée dans la défense anti-missile, ce pays bénéficiant d'importants transferts de technologie en provenance des Etats-Unis.

Rappelons enfin que l'Iran poursuit un important programme balistique.

### 3.2.3 Les alliés

#### **3.2.3.1 La position de l'OTAN**

A propos de la NMD, les Etats-Unis n'ont engagé que fin 1999 le dialogue avec leurs alliés de l'OTAN. Si le Royaume-Uni et le Canada manifestaient une attitude nuancée, l'Allemagne, l'Italie, la France mais aussi les Pays-Bas ont, dans un premier temps, fait part de leurs réserves. Dans un second temps, une attitude plus pragmatique est apparue chez certains. Les Allemands notamment,

---

<sup>44</sup> *Ibid.*

ont déclaré que “le débat n’est plus de savoir si une défense anti-missile doit être construite, mais plutôt comment, l’industrie allemande devant alors saisir les opportunités offertes”<sup>45</sup>. Le Chancelier allemand a même déclaré que le débat n’avait pas été mené “comme il aurait dû l’être” et que l’Allemagne avait “un intérêt économique éminent” à participer au projet américain<sup>46</sup>. Cette évolution de la position de certains alliés est nette depuis que les Etats-Unis ont proposé d’étendre l’action de leur défense anti-missile à l’Europe. D’ailleurs, le Secrétaire général de l’OTAN, Lord ROBERTSON, qualifie désormais la NMD de système “commun” ce qui semblait déjà être la tendance pour la TMD.

En effet, à propos de la TMD, la réflexion existe depuis plusieurs années mais uniquement en ce qui concerne la défense contre les missiles balistiques “tactiques” alors que des missiles “stratégiques” peuvent également menacer le théâtre considéré. En phase de définition, le programme de défense des troupes engagées, compte tenu du niveau des investissements nécessaires, pourrait reposer en partie sur les capacités américaines d’alerte. En d’autres termes, il en dépendrait.

### **3.2.3.2 La position de la France**

Le 8 juin 2001, devant l’Institut des hautes études de la Défense nationale, le Président de la République s’exprimait ainsi : “La sécurité de la France sera avant tout garantie par la dissuasion nucléaire. C’est vrai aujourd’hui, cela le sera encore plus demain [même si] nous entendons poursuivre un vrai débat sur les propositions américaines de défense anti-missile”<sup>47</sup>. Alors que la France était très discrète à ce sujet, et avait pris une position de principe réservée sur la NMD, cette orientation est nouvelle. Toutefois, transparaît dans la déclaration du Président le fait que la France lie presque systématiquement le problème de la défense anti-missile à celui de la dissuasion nucléaire. C’est la caractéristique majeure de sa position sur le sujet, d’où l’opposition systématique qui prévalait, notamment au titre de la non-prolifération des armements nucléaires. D’autre part la France se refuse à effectuer un lien automatique entre l’existence de

---

<sup>45</sup> L’Analyse de la Fondation pour la Recherche Stratégique, *La NMD devient MD*, n°21, 23 mars 2001

<sup>46</sup> SCHRÖDER, Gerhard : *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 28 février 2001

<sup>47</sup> CHIRAC, Jacques, discours à l’IHEDN, Paris, 8 juin 2001, dans : Bulletin de documentation du Centre d’Enseignement Supérieur Aérien n°551

capacités balistiques et la concrétisation d'une menace au titre que celle-ci suppose une intention agressive. Le signal nouveau réside dans l'affichage de la volonté de développer une TMD destinée à protéger les troupes en projection. Cette idée n'est pas nouvelle puisqu'existe le concept de "défense aérienne élargie", défense aérienne qui s'oppose non seulement aux vecteurs pilotés mais également aux non-pilotés et en particulier aux missiles<sup>48</sup>. A cette fin les moyens sont développés dans le cadre des FSAF, famille de missiles sol-air futurs, en particulier avec le missile Aster au cœur des systèmes.

- Comparable au Thaad, le Samp-T Block 2, franco-italien, protégera une zone contre les missiles de 1500 km de portée (Mise en service en 2012).
- La défense de la couche basse sera réalisée par le Samp-T Block 1 qui doit entrer en service en 2005, comparable au Patriot PAC-3 destiné à protéger des zones de 10 km de côté contre des missiles de portée inférieure à 1000 km.

#### 3.2.4 Le reproche international

Dans la continuité de ce qui précède nous retiendrons que le reproche international porte sur trois grandes questions : la prolifération, la rupture du cadre stratégique, et surtout l'appréciation de la menace.

##### **3.2.4.1 La relance de la prolifération**

Pour François GERE, le projet signe "le décès de *l'arms control*"<sup>49</sup>, la fin de la maîtrise des armements. Il influencerait donc directement la prolifération en la relançant. Se fondant sur la conviction d'une inévitable montée en puissance des capacités balistiques de divers pays la défense anti-missile pourrait apparaître comme du fatalisme face à la prolifération. Plutôt qu'à stopper le développement de leur programme balistique, les pays "proliférants" seraient incités à le perfectionner en améliorant leurs capacités en matière de furtivité, d'emport de têtes multiples ou de renforcement de contre-mesures. Les exportations des missiles et des technologies correspondantes s'intensifieraient. "Cette problématique rejoint plus généralement celle, toujours controversée, de la contre-prolifération, qui apparaît à certains comme le complément indispensable

---

<sup>48</sup> En France, l'idée de défense aérienne élargie apparaît dans le *Livre blanc sur la Défense*, 1994, p. 62

<sup>49</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

à la non-prolifération alors que pour d'autres, elle revient à postuler l'échec de la non-prolifération"<sup>50</sup>.

Nous laissons au lecteur le soin de former son opinion sur ce sujet complexe. Pour notre part, nous retiendrons que la prolifération est une réalité, pas une idée, le bilan des politiques de non-prolifération étant en demi-teinte<sup>51</sup>. Dès lors la position des tenants exclusifs de la non-prolifération nous paraît angélique.

### **3.2.4.2 La rupture du cadre stratégique**

L'argument de la rupture du cadre stratégique qu'induirait la NMD est également discutable. La situation a certes considérablement évoluée mais ni du seul fait des Etats-Unis, ni du seul fait de la NMD. "Ce ne sont plus deux mais sept puissances nucléaires déclarées avec lesquelles il faut à présent compter, ce qui modifie considérablement l'échiquier stratégique, en mondialisant le phénomène nucléaire"<sup>52</sup>. La véritable rupture est plutôt là et elle coupe court à l'idée selon laquelle la MD remettrait en cause la dissuasion nucléaire. Nous n'aborderons d'ailleurs pas de façon directe cette idée que nous considérons comme un non-sujet. Précisons simplement, comme nous le verrons, que l'imperfection qui restera toujours attachée à un système ABM limite la confiance qui peut lui être accordé ; le risque qu'une tête nucléaire passe au travers de la défense anti-missile ne pourra jamais être réduit à zéro. "Face à une arme nucléaire, la prise de risque est trop élevée, compte tenu du taux incompressible d'échec. Dès lors qu'il s'agit d'une charge nucléaire de 20 à 100 Kt, l'erreur minimale n'est guère supportable. On ne risque pas New York et ses millions d'habitants"<sup>53</sup>. Dès lors l'idée selon laquelle une défense anti-missile remet en cause la dissuasion nucléaire est absurde sauf à considérer le principe même de la dissuasion comme une imposture.

---

<sup>50</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 43

<sup>51</sup> Cf CARMONA, Robert : *La prolifération des armes de destruction massive*, Défense Nationale, juillet 2001, pp. 148-153, et *La lutte contre la prolifération des missiles*, Défense Nationale, août-septembre 2001, pp. 147-152. Cet article évoque en particulier de façon très complète les limites du MTCR, le *Missile Technology Control Regime*, qui vise à réduire les risques de prolifération "par le biais d'un contrôle des transferts [technologiques] susceptibles de contribuer à des systèmes de lancement [d'armes de destruction massive]".

<sup>52</sup> DELPECH, Thérèse : *Nucléaire: le retour d'un grand débat*, Les cahiers de Chaillot, n° 48, juillet 2001, p. 7

<sup>53</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

Rejoignons donc le troisième point d'interrogation retenu, l'appréciation de la menace, qui va nous ramener à des considérations culturelles fondamentales.

### ***3.3 L'appréciation de la menace, l'influence de la culture***

Car l'appréciation d'une menace se fonde sur des éléments plus ou moins tangibles, certes, mais comporte également une part subjective, très fortement liée à la culture.

#### **3.3.1 Réalité technique de la menace**

Sur le strict plan technique, en raison de l'absence de précision, la probabilité de réussite d'une attaque balistique contre les Etats-Unis est aujourd'hui très faible.

Pour autant, les progrès techniques accomplis par la Corée du Nord en matière de missiles à longue portée sont incontestables et la réalisation d'une attaque contre le territoire des Etats-Unis est d'ores et déjà possible pour ce pays qui développe le Taepo Dong 2, d'une portée de 3500 à 5500 km. Avant échéance de la décennie, techniquement, ce missile pourra atteindre l'Alaska ou Hawaï avec une charge de plusieurs centaines de kilogrammes, et la moitié ouest des Etats-Unis avec une charge plus légère. L'Iran, quant à lui, poursuit son programme balistique avec l'aide de technologies nord-coréennes et russes. Après avoir testé le Shahab 3 d'une portée de 1300 kilomètres, l'Iran pourrait ainsi être doté, avec le Shahab 4, d'un missile de portée intermédiaire (2000 km) vers 2002-2004 puis, avec le Shahab 5, d'un missile intercontinental (3000 à 5500 km de portée) dans la seconde moitié de la décennie (2005-2008). Sur le plan technique la possibilité d'une attaque existe donc à court terme.

De plus il faut noter le couplage presque systématique entre les missiles balistiques et les armes de destruction massive. Pour François GÉRÉ cette association missile balistique, arme de destruction massive (ADM ou WMD, *Weapon of Mass Destruction*) ne se justifie pas. Il la qualifie d'amalgame "totalement arbitraire".

C'est vrai dans l'absolu mais force est tout de même de constater que dans les faits le missile est un vecteur privilégié des ADM. "La prolifération balistique, qui détruit un des principaux facteurs de protection contre l'attaque, la distance, est à juste titre tenue pour un élément majeur de déstabilisation. Les missiles, dont le développement ne peut demeurer longtemps clandestin en raison des tests qu'ils requièrent, sont perçus comme

la partie visible d'un iceberg plus vaste, celui des programmes clandestins d'ADM"<sup>54</sup>. Nous rejoignons cette analyse car le missile a-t-il autre vocation qu'être vecteur d'arme de destruction massive?

### 3.3.2 Appréciation stratégique de la menace

Il y a donc bien une possibilité technique de menace. En revanche, sur le plan stratégique, sa réalité est plus difficile à estimer. Beaucoup considèrent la probabilité d'une telle attaque comme très faible "car cet acte signerait le suicide de l'agresseur en raison de la riposte dévastatrice des Etats-Unis"<sup>55</sup>. Cette opinion est recevable mais elle suppose deux conditions. Que l'agresseur ne soit pas candidat au suicide et qu'il puisse être identifié. Nous reviendrons sur le premier point dans nos conclusions quant au rôle de la MD. Quant au second, sans lequel il n'y a plus de caractère suicidaire, il n'est pas nécessairement acquis ; par exemple si le missile est tiré depuis une plate-forme mobile. La question qui se pose alors est la suivante : qui pourrait avoir l'intention de lancer une attaque balistique contre les Etats-Unis ? Les réponses sont très diverses : Pour les uns, la menace politique est bien réelle. Pour les autres, "Toutes les rumeurs sur de possibles tirs de missiles balistiques sur les Etats-Unis depuis la Corée du Nord, l'Iran ou l'Irak ne sont que pure invention, et personne au monde ne croît à ces sornettes"<sup>56</sup>. L'argumentaire des partisans de cette approche est le suivant : "une menace résulte de la combinaison d'une intention hostile et de la capacité de la mettre en œuvre. L'existence d'une capacité constitue un risque potentiel, voire un danger, mais la menace n'apparaît qu'avec le projet politique"<sup>57</sup>. En d'autres termes : sans intention, ...pas de menace. Soit, mais reconnaître que l'existence d'une capacité constitue un risque potentiel, c'est reconnaître que cette même existence constitue une menace potentielle. Et cette incertitude quant aux intentions de l'adversaire existe depuis toujours : "Il n'est pas même nécessaire que les missiles balistiques soient utilisés pour produire leur effet : leur existence seule est ressentie comme une menace au moins potentielle. Il n'y a là rien d'irrationnel car les intentions peuvent évoluer si les capacités demeurent, [...]"<sup>58</sup>.

---

<sup>54</sup> DELPECH, Thérèse : *Op. cit.*, p. 26

<sup>55</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

<sup>56</sup> IVACHOV Leonid, chez GOLTS, Alexandre : *Moscou toisée par Washington*, *Courrier International* n°540, 8 mars 2001

<sup>57</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit.*

<sup>58</sup> DELPECH, Thérèse : *Op. cit.*, p. 26

Aussi, à la question “Qui pourrait avoir l’intention de lancer une attaque balistique contre les Etats-Unis ?” convient la réponse suivante : “Peuvent avoir cette intention ceux qui souhaitent lancer une attaque contre les Etats-Unis et qui disposent d’armes balistiques”. En d’autres termes, il faut et il suffit bien qu’il y ait conjonction d’une volonté politique et d’une capacité technique, sachant que cette capacité n’est qu’une parmi d’autres modes d’action. Cette proposition de réponse nous amène à considérer les deux termes de la menace sous l’angle de la perception.

### 3.3.3 Perception culturelle de la menace

Quant à la volonté politique nuisible envers les Etats-Unis, nous ne pouvons faire l’économie d’un détour par la notion d’Etat-voyou ou paria.

#### **3.3.3.1 L’utilité du *Rogue State*, de l’Etat-voyou**

Apparu en 1993, ce vocable a connu un succès fulgurant aux Etats-Unis. “Faute d’ennemi clairement identifié, la formule a pris en effet une signification plus politique que stratégique et a surtout servi à stigmatiser les États qui s’opposaient aux intérêts américains. Au bout du compte, il semble bien que tout État puisse à tout moment devenir un *Rogue State*, en fonction des évolutions des priorités de la diplomatie américaine”<sup>59</sup>. Nous touchons bien là encore à l’une des grandes forces de la culture américaine, sa souplesse d’adaptation et sa réactivité. Citons par exemple le Pakistan ou l’Iran qui, de piliers de la stratégie américaine, sont devenus des états parias avant, pour le Pakistan, de revenir en grâce. Aujourd’hui ce terme tend donc à être englobé dans la notion un peu plus large d’état préoccupant ou inquiétant, *State of concern*, plus facile à manier sur un plan politique au gré de ces retournements d’alliance.

Toujours est-il que cette notion de *Rogue State* ou de *State of concern* a joué le rôle qui lui était destiné ; celui de déterminant extérieur fort. Du fait du désintéressement pour ce qui relève de la politique extérieure, le politique va devoir éveiller brutalement la motivation populaire, quitte à outrer l’argumentation. Il lui faut mobiliser sur une vaste cause conforme à la vocation messianique américaine. “Ce droit moral à combattre, cette croisade qu’il faut déclencher, suppose que l’adversaire soit clairement désigné ; il doit pouvoir

---

<sup>59</sup> GERE, François : *La défense ...*, *Op. cit.*, p. 14

focaliser la passion américaine et développer l'indignation morale et le consensus national, nécessaires à la légitimité de l'action"<sup>60</sup>.

### **3.3.3.2 Menace probable, menace possible**

Quant à la réalité technique de la menace, nous avons conclu qu'elle existe à court terme. Or le rapport RUMSFELD traite bien de la menace en termes de capacités techniques. Il ne considère aucunement les finalités politiques et les motivations stratégiques des différents Etats incriminés. Cette approche est caractéristique d'un autre trait culturel fondamental dans l'analyse d'un problème. Quand les Européens, notamment les Français, raisonnent en termes de probable, les Américains raisonnent avant tout en termes de possible. Or, la possibilité de réalisation technique de la menace est pleinement avérée depuis l'essai nord-coréen du mois d'août 1998. La réalité de l'intention de nuire de la Corée du Nord n'est pas certaine, elle ne peut qu'être supposée, mais l'essentiel est ailleurs : il y a là conjonction de possibles entre l'intention et la capacité.

Dans ces circonstances l'essai nord-coréen ne peut qu'avoir un impact fort sur la perception de la menace : "Semblable au Spoutnik de 1957, il provoque une réaction presque identique. La Corée du Nord peut atteindre le territoire des Etats-Unis, notamment l'Alaska. Désormais le danger est *clair et présent*"<sup>61</sup>.

Cette perception est insupportable pour un pays ayant le sentiment de son invulnérabilité territoriale.

### **3.3.3.3 L'illusion de l'invulnérabilité**

"La préservation d'une forme d'invulnérabilité – ou d'immunité – face aux menaces extérieures est ainsi une donnée fondamentale de la culture stratégique américaine"<sup>62</sup>. Rappelons que les Etats-Unis n'ont connu que très peu d'agressions extérieures sur leur sol. Seules trois sont significatives :

- La première est lointaine dans le temps, c'est le sac de Washington par les Britanniques en 1814,
- La seconde est lointaine dans l'espace, c'est Pearl Harbor en 1941,

---

<sup>60</sup> DESPORTES, Vincent et DURIEUX, Benoît : *Un modèle américain pour l'emploi des forces*, Défense Nationale, décembre 2001, p. 99

<sup>61</sup> GERE François : *La longue marche...*, *Op. cit*

<sup>62</sup> GRAND, Camille : *La défense anti-missile : un nouveau paradigme stratégique?*, Politique étrangère, n° 4/2001, p. 811

- La troisième est très présente dans le temps et dans l'espace, ce sont les attentats de 2001.

“[...] L'histoire de la nation américaine témoigne d'un attachement très vif à la protection et à l'intégrité du territoire des Etats-Unis, érigé au rang de sanctuaire. L'invulnérabilité de ce territoire-continent constitue donc un objectif primordial, sans doute le premier de tous en matière de sécurité et de défense. Ce facteur explique la sensibilité particulière à la menace balistique et à la prolifération d'armes de destruction massive”<sup>63</sup>.

De plus, comme l'explique Henry KISSINGER, “l'invulnérabilité passée a forgée l'illusion qu'il y a des réponses purement militaires aux problèmes de sécurité [...]”<sup>64</sup>. Il y a donc une logique spécifiquement américaine visant à développer et mettre en place des dispositifs militaires destinés à préserver cette invulnérabilité.

La MD relève en partie de cette approche, comme réponse à la menace perçue. Là encore, dans la forme de cette réponse, ressort un trait fondamental de la culture américaine : la confiance dans l'approche technicienne. Pourtant les difficultés ne manquent pas. Soulignées par les détracteurs du projet elles amènent à s'interroger sur l'efficacité stratégique du système. En effet le caractère imparfait de la réponse ne garantit pas que quelques têtes ne passent au travers.

### **3.4 La MD comme réponse défensive**

D'autant que la réponse restera imparfaite. Nous le constaterons rapidement en ne faisant qu'évoquer quelques uns des obstacles techniques rencontrés. Non qu'il ne faille pas les considérer mais ils présentent un caractère conjoncturel alors qu'il nous paraît plus significatif de s'intéresser aux fondamentaux des systèmes de défense.

#### **3.4.1 Les difficultés techniques conjoncturelles**

Le choix HTK (*Hit to kill*) est particulièrement exigeant. Nous avons vu ce qui le fonde ; la nécessité de s'affranchir des intercepteurs nucléaires. Mais alors, pour que l'interception soit réussie, il faut non seulement frapper le missile assaillant, mais

---

<sup>63</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 56

<sup>64</sup> Chez DESPORTES, Vincent et DURIEUX, Benoît : *Op. cit.*, pp. 95-96

encore selon des conditions bien précises. Le choix HTK nécessite d'atteindre l'endroit où se trouve la charge avec précision et selon un angle propre à optimiser le transfert d'énergie cinétique. A cette condition technique les retombées sont minimisées<sup>65</sup>. Les difficultés se concentrent donc sur l'EKV pour autant que la littérature ouverte permette d'en juger.

Pour autant la majeure partie des difficultés rencontrées lors des essais seront résolues, la seule incertitude résidant dans l'échéance. Le consensus scientifique est clair à cet égard ; il apparaît dans ces écrits de personnalités pourtant réservées quant au système. "On peut admettre à la rigueur que techniquement les intercepteurs NMD puissent être conçus de façon à atteindre régulièrement des cibles coopératives"<sup>66</sup> ou encore "Il me semble que les problèmes qui ont entachés les premiers tests de l'EKV pourront tous être résolus"<sup>67</sup>. En revanche la réserve s'exprime quant à l'efficacité technique face à un missile muni de plusieurs têtes qui saturerait la MD. Elle s'exprime également face à un intercepteur muni de contre-mesures, qu'il s'agisse de leurres ou de dispositif visant à diminuer la signature infrarouge de la tête réelle ou encore, à contrario, d'augmenter la signature de têtes inertes. Ces techniques "contre lesquelles le NMD risque de se montrer impuissant, sont relativement assez simples pour être déployées [...] au moment où le NMD deviendra opérationnel"<sup>68</sup>. Ces objections sont incontestables et nous conduisent à aborder le problème sur un plan plus large, principalement au travers de l'essai de Gert HARIGEL sur l'histoire des systèmes de défense en général.

#### 3.4.2 Les limites fondamentales

Ce chercheur y propose trois affirmations qu'il est intéressant de considérer sous l'angle du débat sur la MD : "Chaque avancée des armes offensives a été contrebalancée par des structures défensives, le plus souvent dans cet ordre. Au commencement, tous ces développements s'étiraient sur de longues périodes, mais celles-ci se sont rétrécies au

---

<sup>65</sup> Cf DUPONT, Jean : *Le difficile choix de l'intercepteur optimal*, dans : *Air et Cosmos*, n°1805/20-07-2001

<sup>66</sup> BLAMONT, Jacques : *Un bouclier anti-missile pour quoi faire?*, *La Recherche*, n° 345, septembre 2001

<sup>67</sup> WEINBERG, Steven : *Can Missile Defense Work?*, *The New York Review*, 14 février 2002, p. 42

<sup>68</sup> BLAMONT, Jacques : *Op. cit.*

fur et à mesure des progrès des sciences et des techniques. Aucun système de défense ne peut indéfiniment résister à l'assaut de même qu'il ne saurait au départ être parfait"<sup>69</sup>.

Le chercheur étaye ces affirmations en étudiant successivement l'histoire de la grande muraille de Chine, du limes romain, des châteaux forts et fortifications urbaines et enfin des constructions de défense au XX<sup>e</sup> siècle comme les lignes Siegfried et Maginot ou encore le mur de l'Atlantique.

De plus, son étude met en évidence que le cycle utile des systèmes de défense est systématiquement composé d'une montée en puissance qui débute pas à pas, d'une période de maturité, puis d'une phase de déclin. Surtout, sur le long terme, la durée de vie utile des systèmes de défense tend à décroître ce qui incite Gert HARIGEL à faire l'extrapolation suivante : "il est tentant [...] de conclure que les mécanismes de défense deviendront obsolètes à peine entrés en service"<sup>70</sup>.

Applicable à tout système de défense, ce point prend un intérêt particulier dans cette étude sur la MD. Non seulement il est évident qu'elle ne sera jamais efficace à 100% mais de plus atteindra-t-elle seulement une relative efficacité ? Poser la question en ces termes est excessif car trop réducteur par omission de l'efficacité indirecte. Même sur le plan de l'efficacité directe, le raisonnement est quelque peu spéculatif puisqu'il exagère la contraction du temps utile en la ramenant à néant. Pour autant, en regard du coût consenti pour la MD, cette étude amène à s'interroger sur les motivations profondes qui justifient un tel projet dont l'efficacité directe ne sera au mieux que très relative.

### ***3.5 Le rôle de la MD dans la stratégie globale***

La réponse tient justement en grande partie au fait que l'évaluation d'un programme d'une telle ampleur ne peut se résumer à l'étude de ces seuls aspects tactiques militaires, en l'occurrence à l'efficacité défensive directe du système. Une approche beaucoup plus globale permet de comprendre l'enchaînement des enjeux ; que ceux-ci soient de nature économique, politique ou militaire.

---

<sup>69</sup> HARIGEL Gert: *Essai sur l'histoire des systèmes de défense*, Genova International Peace Research Institute, été 2001, p. 5 (et suivantes)

<sup>70</sup> *Ibid*

### 3.5.1 Enjeux économiques

Le coût consenti pour la MD est à la fois élevé et abordable. Il est évalué à 60 milliards de dollars sur 15 ans par la majorité des analystes. Quelques uns doublent ou triplent ce montant tant il est vrai qu'il est difficile d'identifier précisément le coût du programme mais les estimations actuelles convergent sur ce chiffre retenu par le Congrès. Certes, comme dans tout programme d'armement d'envergure, ce chiffre sera vraisemblablement dépassé. Retenons donc simplement qu'il s'agit bien d'un programme coûteux, quelle que soit l'estimation retenue.

Cela étant il demeure dans les possibilités d'investissement de la Défense. En effet cette somme représente un investissement de l'ordre de 1 % du budget général de défense américain annuel et s'avère donc parfaitement abordable à l'échelle américaine. En revanche, les sommes consacrées sont très conséquentes à l'échelle des concurrents. Rappelons à titre de comparaison que le budget général de "défense russe ne représente à peu près que 10 % du budget général de défense américain"<sup>71</sup>.

Rappelons surtout que si l'investissement global des Etats-Unis dans le secteur de l'espace est de 30 milliards de dollars par an depuis plusieurs années, la part du spatial militaire y est d'environ la moitié, soit de l'ordre de 15 milliards de dollars<sup>72</sup>. Pour éclairer ce chiffre, notons que le budget spatial militaire européen n'atteint pas 700 millions de dollars alors qu'il comprend le deuxième budget mondial en matière de spatial militaire : le budget français. Inférieur à 400 millions de dollars, celui-ci est 37 fois moindre que le budget américain<sup>73</sup>. Outre le déséquilibre de l'investissement consenti, ce constat appelle deux remarques :

Tout d'abord, il montre que la part institutionnelle est particulièrement élevée. En Europe le spatial est financé sur les bénéfices commerciaux des entreprises et non sur l'investissement des gouvernements. "L'industrie spatiale européenne est performante, mais elle reste fragile. Elle est aujourd'hui beaucoup plus présente que son homologue américaine sur les marchés commerciaux ; elle l'est beaucoup moins dans les programmes relevant de la puissance publique, singulièrement dans les programmes de

---

<sup>71</sup> REVEILLARD, Christophe : *Défense anti-missile, la question des intentions*, Géostratégiques, mai 2001

<sup>72</sup> Cf LARDIER, Christian : *La guerre des étoiles est relancée*, dans : *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001

<sup>73</sup> Chiffres 2001, source EUROCONSULT lors du Colloque "Espace, Stratégie et Sécurité" au Collège interarmées de Défense, Paris, 13 février 2002.

défense”<sup>74</sup>. Le spatial en Europe, puisque beaucoup plus sensible à la conjoncture, risque donc de voir son développement compromis. Or en matière d’industrie spatiale, c’est bien sur le long terme qu’il faut pouvoir s’engager. L’engagement du gouvernement fédéral est le garant de la pérennité du spatial américain.

Ensuite, on pourrait objecter à ce qui précède que cet engagement se fait à hauteur très élevée sur des programmes militaires dont l’intérêt peut sembler obscur. C’est l’objection que font ceux qui reprochent à la MD son coût faramineux au regard de l’incertitude de résultats. Outre le caractère somme toute relatif de ce coût, évoqué supra, ce serait oublier qu’une part très conséquente est consacrée à la RDT&E<sup>75</sup>. Or toutes les grandes entreprises de l’industrie de défense américaine sont concernées par la MD : Boeing, Lockheed Martin, Northrop Grumman et Raytheon notamment. Le programme assure à ces industriels des financements très importants et contribue donc à leur compétitivité globale, en particulier sur les marchés à l’exportation.

De plus, ce serait omettre que nous sommes là dans le domaine des technologies dites “duales”, c’est à dire où le militaire apporte autant au civil que le civil au militaire. Commentant les nouvelles orientations de la politique spatiale américaine en septembre 1996, l’attaché d’armement à Washington s’exprimait ainsi : “Cette politique met l’accent sur la nécessité de stimuler les investissements dans le secteur privé par une série de mesures destinées à :

- Transférer vers le secteur privé des techniques spatiales développées sur fonds gouvernementaux, avec protection des droits de propriété industrielle ;
- Promouvoir des accords de coopération avec l’industrie sur des projets allant de la recherche fondamentale jusqu’à l’exploitation de systèmes en commun ;
- Faciliter l’accès de l’industrie aux données, aux installations et aux ressources spatiales du gouvernement”<sup>76</sup>.

Aujourd’hui une partie de l’administration BUSH souhaite un cloisonnement plus important entre le civil et le militaire mais dans les faits la réversibilité n’est pas de mise et les effets de l’orientation prise s’appliquent aujourd’hui de façon transverse à tous les

---

<sup>74</sup> HUSSON, Jean-Claude : *Relever les défis de l’espace militaire au niveau européen*, Défense Nationale, octobre 2001, p. 68

<sup>75</sup> RDT&E : *Research, Development, Test and Evaluation*

<sup>76</sup> BOUDEN, David : *La nouvelle donne de l’espace militaire américain*, L’Armement n°59, octobre 1997

aspects du spatial. En particulier quant au sujet qui nous intéresse, “[...], l’initiative de défense anti-missiles du gouvernement américain est un enjeu scientifique, industriel et économique pour l’espace dont les conséquences sont actuellement difficilement mesurables”<sup>77</sup>. Car la MD suppose de nouveaux développements dans de très nombreux domaines comme les missiles, les satellites ou les radars ou pour des capacités spécifiques telles que communications, guidage ou encore infrarouge. Or ces développements produisent des retombées considérables dans tous les secteurs des technologies de défense, tout comme dans le secteur civil. Ils contribuent à creuser l’écart déjà très important entre les Etats-Unis et les Européens. Les décennies passées ont certes été marquées par de nombreux projets de défense anti-missiles abandonnés en cours de développement. Pour autant, “les financements très conséquents dont ils ont bénéficiés, plus de 120 milliards de dollars en 40 ans, n’ont pas été investis en pure perte et se sont révélés profitables à l’élévation globale des capacités technologiques américaines”<sup>78</sup>. Dans un contexte budgétaire favorable, l’investissement de défense américain s’accroît et contribue pleinement à accentuer l’avance technologique globale. La MD participe assurément de cette logique.

L’intérêt économique est donc bien réel mais on pourrait objecter ceci : le fait d’avoir la capacité financière propre à supporter le coût de la MD n’impose pas ce projet en lui-même. Aussi élevées que soient les possibilités d’investissement, les sommes engagées sur un projet ne le sont pas sur un autre. Par conséquent, pourquoi investir sur la MD alors qu’il existe peut-être d’autres projets spatiaux, tout aussi intéressants en termes de RDT&E et de retombées économiques, qui pourraient bénéficier des budgets et accomplir ce même rôle moteur ? Cette objection est recevable. Elle laisse à penser qu’il y a eu choix en faveur de la MD, choix de nature politique.

### 3.5.2 Enjeux politiques

En effet, compte tenu de la nécessité évoquée supra de sanctuariser le territoire national, peut-on imaginer que disposant d’un éventuel moyen de le protéger d’une attaque balistique, le pouvoir politique renonce à le développer et à le mettre en œuvre. Cela semble difficilement envisageable en raison de l’évolution des mentalités. Pour Thérèse DELPECH, “tout se passe comme si les opinions publiques anticipaient de plus grandes probabilités d’emploi des ADM contre leurs troupes ou leur territoire dans les

---

<sup>77</sup> HUSSON, Jean-Claude : *Op. cit.*, pp. 67-68

prochaines décennies. Ces anticipations, qui peuvent être en partie justifiées, sont aussi le signe d'une mentalité "sécuritaire" qui conduira les sociétés à demander toujours plus de protection. Les défenses anti-missiles s'inscrivent dans cette logique. Mais il faut aussi reconnaître que la vulnérabilité aux ADM, si considérable pendant la guerre froide, est désormais moins bien acceptée par les opinions publiques. Il paraît plus difficile de ne pas se protéger si on en a la capacité technologique"<sup>79</sup>. Xavier de VILLEPIN note que l'ensemble des parlementaires qu'il a rencontré "ont insisté sur le fait qu'ils ne pouvaient justifier devant les citoyens des Etats-Unis que, disposant d'un éventuel moyen de protéger le territoire national [...], le pouvoir politique renonce à le développer et à le mettre en œuvre"<sup>80</sup>.

C'est là un enjeu de politique intérieure important car : "En dépit des débats sur la maturité technologique du programme ou sur son impact budgétaire, le principe de la défense anti-missiles du territoire recueille aux Etats-Unis un large assentiment, fondé sur une sensibilité particulière aux risques liés à la prolifération balistique, [...]"<sup>81</sup>. Pour Camille GRAND, le renouveau du débat sous la présidence CLINTON tenait en partie au fait que "le soutien aux défenses anti-missiles était à la fois un "marqueur idéologique" pour le camp républicain et un thème ralliant de nombreux élus démocrates"<sup>82</sup>. S'appuyant sur ce besoin de sécurité, la MD a donc ce pouvoir fédérateur en matière de politique intérieure qui, rappelons le, fonde la politique extérieure des Etats-Unis. "Insularité et puissance ont créé des liens particuliers entre politique extérieure et intérieure. La première n'est pas la condition de la survie nationale, elle est perçue comme un outil de la seconde à laquelle elle se subordonne"<sup>83</sup>. De plus, notons que ce fort besoin de sécurité intérieure se traduit par une attitude réservée face aux organisations internationales ou aux traités et engagements multilatéraux. "Elle repose, en matière de défense, sur l'idée que les Etats-Unis ne doivent compter que sur eux mêmes pour garantir leurs intérêts de sécurité, qui ne

---

<sup>78</sup> VILLEPIN, Xavier de : *Op.cit.*, p. 58

<sup>79</sup> DELPECH, Thérèse : *Op. cit.*, p. 27

<sup>80</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 57

<sup>81</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 6

<sup>82</sup> GRAND, Camille, *Op.cit.*, p. 814

<sup>83</sup> DESPORTES, Vincent et DURIEUX, Benoît : *Op.cit.*, p. 95

sauraient dépendre de la plus ou moins bonne volonté des autres pays à adhérer à des instruments internationaux ou à les respecter”<sup>84</sup>.

Or les intérêts de sécurité des Etats-Unis passent par l’espace. Le gouvernement fédéral est parfaitement conscient du fait que la force qu’il tire de son avance technologique peut être son tendon d’Achille tant sa dépendance accrue à l’espace augmente sa vulnérabilité.

### 3.5.3 Importance stratégique du contrôle de l’espace

Au cœur de la stratégie américaine réside la domination par l’information, *Information Dominance*<sup>85</sup>. Ce concept repose sur l’idée qu’il est possible de maîtriser son environnement en maîtrisant l’information. Quiconque est informé en permanence d’une situation peut intervenir et influencer sur le cours des évènements plus tôt et plus vite qu’un autre et en utilisant des moyens appropriés. Connaître les faits et gestes de l’adversaire permet de le marquer et d’anticiper sur ces mouvements. Ce concept de domination par l’information crée une demande sans précédent de ressources spatiales à fin de communications, d’observation ou encore d’alerte avancée. Il passe donc nécessairement par le contrôle de l’espace, *Space Control*, qui intéresse autant le secteur économique que celui de la défense. “L’instrument par excellence du contrôle stratégique est la puissance aérospatiale. Elle permet à la fois d’avoir en permanence sous les yeux la situation de l’adversaire - de ses moyens économiques aussi bien que de ses capacités militaires - , de surveiller son comportement et ses activités, d’analyser continûment les informations obtenues, d’en déduire les objectifs à détruire suivant des priorités fixées à l’avance, de définir les missions qui en résultent et de les exécuter”<sup>86</sup>. A cette fin, selon David BOUDEN, l’architecture mise en place pour le contrôle de l’espace comporte trois volets<sup>87</sup> :

- La protection des systèmes américains contre tout type d’attaque. Le durcissement des satellites aux radiations, la détection des menaces cinétiques et les manœuvres d’évitement sont autant d’axes d’étude à ce sujet.

---

<sup>84</sup> VILLEPIN Xavier de : *Op.cit.*, p. 57

<sup>85</sup> Le document *Joint Vision 2020* préfère le terme d’*Information Superiority*, plutôt qu’*Information Dominance*, mais le sens donné reste le même, l’*Information Superiority* (et l’*Innovation*) visant à la *Full Spectrum Dominance*

<sup>86</sup> DE LA GORCE, Paul-Marie : *Washington mise sur le bouclier anti-missile*, Le Monde Diplomatique, septembre 2000, pp. 6-7

- Le second volet est consacré aux moyens d'empêcher un adversaire d'accéder à l'espace. La destruction de satellites ou le brouillage s'inscrivent dans ce second volet.
- Le troisième volet aborde les questions relatives à la surveillance de l'espace et à la poursuite du mouvement des satellites.

L'exécutif américain est donc parfaitement conscient de cette nouvelle vulnérabilité potentielle. “ Les Etats-Unis savent que leur dépendance à l'égard de l'espace, tant dans le domaine civil que militaire, ne fera qu'augmenter. La protection des satellites est donc une des priorités du département de la Défense, comme la capacité de les détruire est celle des adversaires potentiels des Etats-Unis. Selon le rapport RUMSFELD sur l'espace, la perte de satellites “affecterait de façon dramatique la façon de combattre des forces américaines” et un “Pearl Harbour spatial” est une des grandes menaces auxquelles les Etats-Unis devraient se préparer. Il faut donc refaire de l'espace une priorité nationale et reconnaître que s'y trouvent désormais des intérêts vitaux des Etats-Unis”<sup>88</sup>.

Rappelons qu'en février 2001, le Vice-Amiral Thomas Wilson, directeur de la DIA (Defense Intelligence Agency) a déclaré que “la Chine et la Russie cherchaient à acquérir un large spectre d'armes capables d'attaquer les satellites américains”<sup>89</sup>. Il n'est donc pas surprenant que dans le même temps Donald RUMSFELD cherche également à financer des armes anti-satellites (KE-ASAT) et qu'il cherche surtout à “durcir” les satellites américains contre les effets d'une explosion nucléaire. En ce sens, en mai 2001 le Secrétaire d'état à la défense a annoncé la création d'un commandement désigné *Air Force Space Command* en charge de la recherche, du développement et de la protection des satellites de navigation, d'observation et de relais radios civils et militaires<sup>90</sup>. En fait ce commandement surnommé *Spacecom* existe depuis 1985 mais désormais le contrôle de l'espace est son rôle dominant. Il s'agit de “faire de l'espace un milieu de combat en lui-même”<sup>91</sup>. La militarisation de l'espace est en marche, ce qui n'est pas une surprise

---

<sup>87</sup> BOUDEN, David : *La nouvelle donne de l'espace militaire américain*, L'Armement n°59, octobre 1997

<sup>88</sup> DELPECH, Thérèse : *Op. cit.*, pp. 28-29

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001, p. 35

<sup>91</sup> MEYERS, Richard B., cité par BEDAR, Saïda dans *La dominance informationnelle comme paradigme centrale de la stratégie américaine*, CIRPES. Ancien commandant du Spacecom, le Général MEYERS est aujourd'hui Chairman du JCS.

tant “Les opérations spatiales sont désormais [...] une des conditions essentielles de la puissance”<sup>92</sup>. La politique spatiale américaine déborde donc largement la question des défenses anti-missiles qui ne fait que concourir à l’objectif global de *Space Dominance* ; “Le bouclier anti-missiles n’est qu’un des aspects de la volonté de Washington de contrôler l’espace”<sup>93</sup>.

### 3.6 *Quel rôle pour la MD dans la stratégie générale militaire?*

A la fois enjeu économique et nécessité politique, la MD serait donc dépassée et englobée dans l’effort pour le contrôle de l’espace ? Incapable de remettre en cause la dissuasion nucléaire de par sa faiblesse intrinsèque en tant que système de défense, n’aurait elle que cette utilité indirecte évoqué supra ? Ne possèderait-elle aucune utilité militaire directe ? Ce serait un peu court et surtout ce serait méconnaître un trait culturel essentiel des Etats-Unis ; le sens de l’initiative et de la préemption, en un mot de l’offensive.

Car un des grands écueils de la réflexion sur la MD consiste à se laisser aveugler par le terme *defense*. Tous les projets qui se sont succédés l’ont mis en avant à un moment ou à un autre, le plus souvent dans leur intitulé même. Nous avons pourtant vu que la MD s’inscrit dans un projet global à caractère résolument offensif. Et quant à son aspect strictement militaire, la réflexion sur la vraie nature de la MD, *offensive* ou *défensive*, est intéressante.

#### 3.6.1 Un rôle défensif possible

Gabriel ROBIN, ambassadeur de France, arrive aux mêmes conclusions que nous quand il s’interroge sur la menace représentée par le *Rogue State*. Il la considère comme bien réelle puisqu’il est “[...] impossible d’exclure, au moins à terme de quelques années, qu’il prenne fantaisie à l’un d’eux de lancer quelques fusées à tête nucléaire sur le territoire américain ou bien d’en brandir la menace”<sup>94</sup>. Face à ce danger, il constate que Washington risque d’être acculé à un choix impossible : ou bien de céder au chantage ou bien de déclencher des “représailles préventives” ce qui serait moralement

---

<sup>92</sup> DELPECH, Thérèse : *Op. cit.*, pp. 28-29

<sup>93</sup> YOUNG, Stephen W. : *Une chimère sans lendemain?*, dans *Courrier international* n°540, 8 mars 2001

répréhensible et peut-être inefficace. Cette idée de “représailles préventives” mérite un développement et nous y reviendrons. Gabriel ROBIN, lui, ne la développe pas.

D’ailleurs, nous ne suivons pas son raisonnement lorsqu’il écarte la frappe intentionnelle d’un Etat-voyou contre les Etats-Unis la considérant comme hypothèse folle au titre du caractère suicidaire d’une telle entreprise. Les évènements du 11 septembre 2001 nous confortent dans ce sens ; l’intention hostile à caractère suicidaire existe. En revanche, du fait même qu’il écarte l’agression au titre de ses conséquences suicidaires, il retient la possibilité d’agression lorsque la punition est déjà promise, lorsque “l’Etat-voyou sait qu’il est promis à une destruction totale et ses dirigeants à l’élimination physique ou à l’humiliation d’un procès ; ils n’ont alors plus rien à perdre. Dans ce cas, une réaction désespérée, une sorte de vengeance d’outre-tombe, est, en effet, concevable [...]”<sup>95</sup>. Pour Gabriel ROBIN, puisque ce cas extrême est le seul où “l’hypothèse des promoteurs de la défense anti-missile cesse d’être folle pour acquérir une certaine vraisemblance, il faut bien en conclure que la défense anti-missiles est conçue précisément pour répondre à cette situation”<sup>96</sup>. Les Etats-Unis voudraient ainsi procéder en toute impunité à l’exécution de quelque hors-la-loi international.

Même si nous n’en partageons pas toutes les conclusions, cette analyse est intéressante en soi. D’une part elle présente un cas plausible d’utilité de la MD. D’autre part, et bien qu’elle écarte cette option, elle évoque la notion de “représailles préventives”. Par ces deux aspects elle rejoint la réflexion tenue de l’autre côté de l’Atlantique quant au déni de tout droit de résistance.

### 3.6.2 Un rôle offensif probable

Lorsqu’il s’interroge sur la confiance que l’on peut accorder à un système anti-missile, Steven WEINBERG développe ainsi la notion de préemption. Du fait même des réserves que l’on peut émettre quant à l’efficacité d’un système de défense, qui ne peut être que relative, il paraît difficilement concevable de s’en remettre à la MD lorsque tel ou tel état érige ses lanceurs en vue d’un tir, fut-il limité. Dès lors, M. WEINBERG s’interroge en ces termes : “*Would we really watch them begin to erect these missiles*

---

<sup>94</sup> ROBIN, Gabriel : A propos de la défense anti-missiles, l’argument de l’Etat-voyou, Défense Nationale, avril 2001, p. 80

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

*whithout taking steps to destroy them on the ground ?*”<sup>97</sup>. Ne faudrait-il pas détruire au sol les missiles ? Et ce avant que les lanceurs ne s’érigent ? Le prix NOBEL émet ainsi l’idée de frappe préemptive, pudiquement dénommée “*pre-Boost phase intercept*”. Réalisable dès à présent par moyens conventionnels à guidage terminal de précision, elle semble inéluctable à l’avenir. Steven WEINBERG en est tellement convaincu qu’il n’envisage plus qu’un seul cas comme plausible quant au rôle de la MD, celui de parer à un tir accidentel de missiles et non délibéré.

Bien qu’à l’annonce du retrait américain du traité ABM le Président BUSH n’ait pas repris cet argument WEINBERG rappelle que par le passé, à deux reprises au moins, les Russes, se croyant sous la menace, sont arrivés tout près d’une frappe de représailles. La première fois en mars 1983 lorsqu’un satellite confondit un phénomène de réflexions avec le tir de cinq missiles. La seconde en janvier 1995 lorsque la détection d’un essai de fusée norvégienne fut interprété comme le tir d’un missile américain assaillant.

Nous ne partageons pas non plus toutes les conclusions de Steven WEINBERG. Le tir accidentel doit être retenu mais il n’est pas seul dans l’éventail des possibles. Car si effectivement nous le rejoignons sur le fait que la frappe préemptive sera très probablement utilisée sans attendre que les lanceurs aient rempli leur office, il n’est justement pas raisonnable de croire à l’efficacité absolue d’une telle frappe. Le tir de quelques missiles ayant échappé à la destruction reste possible. Et c’est là, autant sinon plus que dans l’hypothèse d’un tir accidentel, que peut se justifier la MD quant à son utilité militaire directe. Elle agirait en second rideau, en quelque sorte un filet de sécurité défensif dans le cadre d’une offensive préemptive.

La décision de déclenchement d’une frappe préemptive n’en restera donc pas moins conditionnée à la confiance accordée à la MD. Comme nous l’avons décrit celle-ci ne peut, et ne pourra jamais, être absolue. Cette réalité éclairera la voie suivie par les Etats-Unis entre non-prolifération et contre-prolifération.

Cela étant, que ce soit dans l’analyse de Gabriel ROBIN ou dans celle de Steven WEINBERG, même si nous n’en partageons pas tous les termes et bien qu’eux mêmes n’aboutissent pas à des conclusions identiques, se retrouve la motivation première de la MD, une volonté sinon offensive, au moins fondée sur l’initiative.

---

<sup>97</sup> WEINBERG, Steven : *Can Missile Defense Work?*, The New York Review, 14 février 2002, p. 44

## Conclusion

En ce sens, comme l'exprime Bill KELLER, analyste militaire du New York Times, "la vraie logique de la défense anti-missile est de protéger la liberté d'attaque des Etats-Unis"<sup>98</sup>. Le projet mènerait à l'outil qui permettra à la puissance américaine de frapper comme elle l'entend à travers le monde sans exposer au "chantage" sa population, que celle-ci soit sur le territoire ou déployée comme c'est le cas des troupes. Là résiderait la vocation de la MD au niveau de la stratégie générale militaire ; être un outil défensif au service d'une conception offensive de la dissuasion qui dépasse largement celle à laquelle nous autres Français nous référons généralement.

Le président BUSH l'exprime ainsi : "*We need new concepts of deterrence that rely on both offensive and defensive forces*"<sup>99</sup>. Cette orientation se décline ensuite à tous les niveaux comme nous pouvons le constater à la lecture des propos du Département d'Etat sur le sujet : "[...] notre stratégie de dissuasion ne peut plus reposer uniquement sur la menace de riposte. Il nous faut aujourd'hui une stratégie fondée sur un dosage judicieux de moyens offensifs et défensifs [...]. [...], la dissuasion doit tirer parti des capacités conjuguées de nos forces tant offensives que défensives. Les défenses anti-missiles balistiques renforcent l'effet dissuasif de nos capacités traditionnelles d'attaque [...]"<sup>100</sup>.

L'idée de frappe préemptive trouve d'ailleurs sa pleine vraisemblance lorsque le Directeur de la *Missile Defense Agency* rappelle que durant la deuxième Guerre mondiale, la seule défense efficace était d'attaquer les usines où les V-2 étaient fabriqués ainsi que les bases de lancement, ou alors d'occuper les territoires à partir desquels ces engins pouvaient être lancés. Le Général KADISH poursuit ainsi : "Pour ce qui est des États-Unis, c'est un fait qui n'a pas changé depuis cinquante ans. Aujourd'hui, nous ne pouvons toujours pas nous défendre contre les missiles balistiques une fois qu'ils sont lancés"<sup>101</sup>. L'hypothèse émise par Steven WEINBERG peut donc se

---

<sup>98</sup> MEVEL, Jean-Jacques, correspondant à Washington pour *Le Figaro*, édition du 07/02/2002

<sup>99</sup> BUSH, George W. : Discours devant la *National Defense University*, Site internet de la Maison Blanche, <http://www.whitehouse.gov>, 1<sup>er</sup> mai 2001

<sup>100</sup> Service d'information du Département d'Etat des Etats-Unis, *La défense anti-missile et la dissuasion*, Site internet du Département d'Etat, <http://www.usinfo.state.gov>, 7 septembre 2001

<sup>101</sup> KADISH, Ronald : *Défense anti-missile : le point d'une situation prometteuse malgré les défis*, Site internet du Département d'Etat, <http://www.usinfo.state.gov>, 2 mars 2001

voir ici confirmée, d'autant qu'elle est parfaitement plausible à l'analyse des facteurs culturels. "Le but de la stratégie militaire américaine a toujours été la victoire décisive beaucoup plus que la recherche de buts politiques incertains. [...]. La mentalité américaine favorise les résultats rapides et décisifs. Dès lors, le mode d'action privilégié est la destruction et là s'efface la tendance insulaire américaine, la tendance à la défensive et au repli sur soi. "[...], si la démocratie est contrainte d'avoir recours à la guerre à l'extérieur de son territoire, la recherche de l'anéantissement rapide confère une nature offensive aux modèles d'armées. [...] Pas de plus court chemin vers la victoire militaire et l'annihilation physique de l'adversaire que l'offensive"<sup>102</sup>.

Cela étant, que les Etats-Unis recourent ou non à la frappe préemptive, il reste néanmoins capital à leurs yeux de se défendre au plus tôt d'un départ missile. Cet intérêt est exprimé par le Président BUSH lui-même : "*We also recognize the substantial advantages of intercepting missiles early in their flight, especially in the boost phase*"<sup>103</sup>. Il se comprend pour les raisons techniques exprimées dans notre seconde partie et nous rappellerons simplement qu'une règle incontournable s'applique à la défense anti-missile : "Plus tard on détecte et intercepte le missile ennemi sur sa trajectoire, plus il est proche de vous et plus la zone défendue est petite. Inversement, plus on le détecte rapidement, et plus vite on réagit, plus il sera loin lorsqu'on le détruira et plus la zone protégée sera vaste"<sup>104</sup>. Mais l'intérêt de l'interception en phase propulsée s'élargit encore dès lors que l'on considère l'intérêt vital que représente l'espace aux yeux des Etats-Unis. "L'importance croissante des applications spatiales dans les choix stratégiques américains a conduit les autorités militaires au milieu des années 90 à envisager officiellement de "contrôler l'espace", c'est-à-dire en bref de maîtriser suffisamment l'environnement spatial pour assurer aux Etats-Unis une forme d'invulnérabilité orbitale pour les années à venir"<sup>105</sup>. Officiellement adopté en 1995 par le Pentagone, le concept de *Space Control* considère l'espace comme "un milieu au même titre que la terre, la mer et les airs, où des activités militaires seront conduites

---

<sup>102</sup> DESPORTES, Vincent et DURIEUX, Benoît : *Op.cit.*, p. 101

<sup>103</sup> BUSH, George W. : *Op.cit.*

<sup>104</sup> KADISH, Ronald : *Op.cit.*

<sup>105</sup> PASCO, Xavier : *Les ambiguïtés de la politique spatiale militaire américaine*, Défense Nationale, octobre 2001, p. 106

pour satisfaire les objectifs de sécurité nationale des Etats-Unis”<sup>106</sup>. En raison des conséquences pour les intérêts stratégiques, voire vitaux, des Etats-Unis, il faut impérativement éviter le “Pearl Harbour spatial” auquel M.RUMSFELD fait référence.

Aussi, au delà du programme de défense anti-missile américain, il s’agit bien d’avoir une vision claire du périmètre stratégique qui l’entoure ; celui de l’espace “où les progrès continus enregistrés par les Américains leur confèrent dès à présent et de manière directe [...] une supériorité écrasante en matière civile et militaire”<sup>107</sup>. La démarche américaine est d’autant plus sûre d’elle-même qu’elle est en plein accord avec la stratégie de long terme des Etats-Unis et là convergent les intérêts de la stratégie générale militaire et ceux de la stratégie globale, la *National Strategy* : “Le pilier de cette stratégie, depuis la fin de la guerre froide, est le maintien d’une suprématie mondiale ne tolérant aucun rival”<sup>108</sup>. Comme l’indique François GERE, les Etats-Unis se sont engagés dans une “manœuvre active en vue de la supériorité”<sup>109</sup> et nous souscrivons sans réserve à cette vue qui s’applique à tous les domaines couverts par la *National Strategy* même si c’est dans le domaine militaire qu’elle s’exprime et se vérifie de la façon la plus limpide. A ce sujet l’appréciation prospective interarmées est explicite : la *Joint Vision 2020* vise sans nuance à la *Full Spectrum Dominance*, la domination totale définie comme “*the ability of US forces, [...] to defeat any adversary and control any situation across the full range of military operations*”<sup>110</sup>.

---

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> BUSSIERE, Robert : *Op.cit.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> GERE François : *La longue marche..., Op. cit.*

<sup>110</sup> SHELTON, Henry H., Chairman of the Joint Chiefs of Staff, *Joint Vision 2020*, US Government Printing Office, Washington DC, June 2000

## **Bibliographie**

### *Ouvrages en français*

- BEAUFRE, Général : *Introduction à la stratégie*, 1963, Hachette, 1998
- GERE, François : *La défense anti-missiles du territoire national des Etats-Unis*, Fondation pour la Recherche Stratégique, FRS 2000
- HARIGEL Gert: *Essai sur l'histoire des systèmes de défense*, Genova International Peace Research Institute, été 2001
- VILLEPIN Xavier de: *Rapport d'information n° 417* fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la défense anti-missiles du territoire des Etats-Unis, les rapports du Sénat, annexe au procès-verbal de la séance du 14 juin 2000

### *Ouvrages en anglais*

- BAUCOM, Donald R. : *Origins of the US Missile Defense Program*, [www.acq.osd.mil](http://www.acq.osd.mil), printemps 2002
- RUMSFELD, Donald (ss la dir. de) : *Executive summary of the Report of the Commission to Assess the Ballistic Missile Threat to the United States*, 15 juillet 1998
- SHELTON, Henry H., Chairman of the Joint Chiefs of Staff, *Joint Vision 2020*, US Government Printing Office, Washington DC, june 2000

### *Articles de revue en français*

- BLAMONT, Jacques : *Un bouclier anti-missile pour quoi faire?*, La Recherche, n° 345, septembre 2001
- BOUDEN, David : *La nouvelle donne de l'espace militaire américain*, L'Armement n°59, octobre 1997
- BRUNET, Patrick : *Le SM-3 réussit une interception dans l'espace*, dans : *Air et Cosmos*, n°1829/08-02-2001
- BUSSIÈRE, Robert : *La défense anti-missiles : Enjeux et préjugés*, Défense Nationale, octobre 2001
- CARMONA, Robert : *La prolifération des armes de destruction massive*, Défense Nationale, juillet 2001

- CARMONA, Robert : *La lutte contre la prolifération des missiles*, Défense Nationale, août-septembre 2001
- DELPECH, Thérèse: *Nucléaire: le retour d'un grand débat*, Les cahiers de Chaillot, n° 48, juillet 2001
- DESPORTES, Vincent et DURIEUX, Benoît : *Un modèle américain pour l'emploi des forces*, Défense Nationale, décembre 2001
- DUPONT, Jean : *Les quatre systèmes d'interception de la Missile Defense*, dans : *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001
- DUPONT, Jean : *Le difficile choix de l'intercepteur optimal*, dans : *Air et Cosmos*, n°1805/20-07-2001
- DUPONT, Jean : *La France affirme sa doctrine dans les anti-missiles*, dans : *Air et Cosmos*, n°1805/20-07-2001
- DUPONT, Jean : *Les cinq options de Bush contre "l'axe du mal"*, dans : *Air et Cosmos*, n°1832/01-03-2002
- GERE François : *La longue marche de la défense anti-missiles*, Etudes, n° 3944, avril 2001
- GRAND, Camille : *La défense anti-missile : un nouveau paradigme stratégique?*, Politique étrangère, n°4/2001
- HOLMES Kim : *Par-delà la destruction mutuelle assurée*, Politique étrangère, n°4/2001
- HUSSON, Jean-Claude : *Relever les défis de l'espace militaire au niveau européen*, Défense Nationale, octobre 2001
- LARDIER, Christian : *La guerre des étoiles est relancée*, dans : *Air et Cosmos*, n°1795/11-05-2001
- LARDIER, Christian : *La France et la politique spatiale*, dans : *Air et Cosmos*, n°1800/15-06-2001
- LARDIER, Christian : *Budget spatial militaire américain en hausse en 2003*, dans : *Air et Cosmos*, n°1831/22-02-2002
- LEON, Jean-Claude : *Discrétion sur le programme de défense anti-missile*, dans : *Air et Cosmos*, n°1831/22-02-2002
- PASCO, Xavier : *Les ambiguïtés de la politique spatiale militaire américaine*, Défense Nationale, octobre 2001
- POIRRIER, Franck : *L'espace au service de la lutte contre la prolifération*, L'Armement n°56, mars 1997

- QUILLES, Paul : *Le bouclier anti-missile n'est pas une fatalité*, dans : *Air et Cosmos*, n°1790/06-04-2001
- REVEILLARD, Christophe : *Défense anti-missile, la question des intentions*, Géostratégiques, mai 2001
- ROBIN, Gabriel : A propos de la défense anti-missiles, l'argument de l'Etat-voyou, Défense Nationale, avril 2001
- YOUNG, Stephen W., *Une chimère sans lendemain?*, dans *Courrier international* n°540, 8 mars 2001

*Articles de revue en anglais*

- BUSH, George W. : Discours devant la *National Defense University*, Site internet de la Maison Blanche, <http://www.whitehouse.gov>, 1<sup>er</sup> mai 2001
- KADISH, Ronald : *Défense anti-missile : le point d'une situation prometteuse malgré les défis*, Site du Département d'Etat, <http://www.usinfo.state.gov>, 2 mars 2001
- WEINBERG, Steven : *Can Missile Defense Work?*, *The New York Review*, 14 février 2002

## Table des matières

<b>Sommaire.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1 La perspective historique .....</b>	<b>5</b>
1.1 Les débuts .....	5
1.2 Vers l'IDS, l'Initiative de défense stratégique .....	7
1.3 Vers le GPALS, Global Protection Against Limited Strikes .....	10
1.4 Vers la MD, la Missile Defense .....	11
1.5 Les échéances en cours.....	14
<b>2 La problématique technique .....</b>	<b>18</b>
2.1 La menace balistique .....	18
2.2 Détecter, localiser, alerter et trajectographier.....	19
2.2.1 Les radars d'alerte avancée .....	19
2.2.2 Les radars en bande X.....	19
2.2.3 Les SBIRS.....	19
2.2.3.1 SBIRS-High .....	19
2.2.3.2 SBIRS-Low.....	19
2.3 Identifier, intercepter et détruire .....	20
2.3.1 L'intercepteur basé au sol .....	20
2.3.2 Les navires Aegis.....	21
2.3.3 Le Boeing 747 ABL.....	21
2.3.4 Le laser orbital SBL.....	21
2.4 Commander.....	21
2.4.1 Le BMC3I.....	22
2.4.2 Articulation .....	22
2.5 Résoudre les difficultés .....	23
2.5.1 Au plan technique .....	23
2.5.2 Au plan de l'emploi .....	23
<b>3 Le but stratégique .....</b>	<b>25</b>
3.1 Le cadre international.....	26
3.1.1 Les limites du traité ABM de 1972 .....	26
3.1.2 Le protocole d'Helsinki .....	26
3.1.3 Le distinguo entre missile tactique et missile stratégique .....	27
3.1.4 Le distinguo TMD, NMD .....	27
3.2 La réaction internationale .....	28
3.2.1 Les "peer competitors".....	28
3.2.1.1 La Russie.....	28
3.2.1.2 La Chine.....	29
3.2.2 Les équilibres régionaux .....	29
3.2.2.1 En Asie.....	29
3.2.2.2 Au Moyen-Orient.....	30
3.2.3 Les alliés .....	30
3.2.3.1 La position de l'OTAN .....	30
3.2.3.2 La position de la France .....	31
3.2.4 Le reproche international .....	32
3.2.4.1 La relance de la prolifération .....	32

3.2.4.2	La rupture du cadre stratégique.....	33
3.3	<i>L'appréciation de la menace, l'influence de la culture.....</i>	34
3.3.1	Réalité technique de la menace .....	34
3.3.2	Appréciation stratégique de la menace .....	35
3.3.3	Perception culturelle de la menace.....	36
3.3.3.1	L'utilité du <i>Rogue State</i> , de l'Etat-voyou.....	36
3.3.3.2	Menace probable, menace possible.....	37
3.3.3.3	L'illusion de l'invulnérabilité .....	37
3.4	<i>La MD comme réponse défensive .....</i>	38
3.4.1	Les difficultés techniques conjoncturelles .....	38
3.4.2	Les limites fondamentales.....	39
3.5	<i>Le rôle de la MD dans la stratégie globale.....</i>	40
3.5.1	Enjeux économiques .....	41
3.5.2	Enjeux politiques .....	43
3.5.3	Importance stratégique du contrôle de l'espace .....	45
3.6	<i>Quel rôle pour la MD dans la stratégie générale militaire? .....</i>	47
3.6.1	Un rôle défensif possible.....	47
3.6.2	Un rôle offensif probable .....	48
	<b>Conclusion .....</b>	<b>50</b>
	<b>Bibliographie .....</b>	<b>53</b>
	<i>Ouvrages en français.....</i>	<i>53</i>
	<i>Ouvrages en anglais .....</i>	<i>53</i>
	<i>Articles de revue en français.....</i>	<i>53</i>
	<i>Articles de revue en anglais.....</i>	<i>55</i>
	<b>Table des matières .....</b>	<b>56</b>